

● FONCIER INDUSTRIEL

**Plus d'efficacité
pour lever le
principal frein à
l'investissement**

(P4)

LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● SIDÉRURGIE

Tosyali lance le laminage à froid pour booster les exportations et dynamiser l'industrie nationale

(P4)

PÉTROLE

La fermeture d'Ormuz anéantit les efforts de l'OPEP+ pour augmenter l'offre

Le marché pétrolier mondial traverse une période d'extrême fragilité. Alors que la demande reste soutenue et que les prix évoluent au rythme des tensions géopolitiques, une menace pèse sur l'offre : la fermeture du détroit d'Ormuz. Ce goulet stratégique, par lequel transite près du cinquième du pétrole mondial, est devenu le talon d'Achille de l'énergie mondiale. Cette crise intervient au moment même où l'OPEP+ tente de réajuster l'offre. L'Algérie et six autres pays membres du groupe ont en effet décidé, hier, d'une nouvelle hausse de leur production globale à compter du mois de septembre.

(Lire en Page 3)



● **RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE MONÉTIQUE
ET DE E-PAIEMENT EN ALGÉRIE**

L'Entreprise nationale des industries électroniques obtient l'agrément du GIE Monétique

(P3)

● **LA GUERRE GÉNOCIDAIRE
CONTRE GAZA SE POURSUIT**

Huit Palestiniens, dont deux enfants, tombent en martyrs dans des frappes sionistes

(P12)

Le Sénégal et la Gambie concluent un accord définitif sur le tracé de leur frontière sud



Le Sénégal et la Gambie ont conclu, le 30 juillet, un accord définitif sur la délimitation de leur frontière sud, mettant un terme à un différend frontalier de longue date et ouvrant la voie à un renforcement de la coopération entre les deux pays.

Dans un communiqué, le Secrétariat permanent sénégalo-gambien, l'organe conjoint chargé de superviser les relations bilatérales, a annoncé que les deux États étaient parvenus à une « délimitation claire et mutuellement convenue » à l'issue de consultations de haut niveau entre les présidents sénégalais et gambien.

L'accord prévoit d'accélérer la réaffirmation, la démarcation et la densification de la frontière commune, tout en renforçant sa gestion et la coopération transfrontalière au bénéfice des populations riveraines.

Lors de la conférence annonçant l'accord, le président de la Commission des frontières de la Gambie, Aliou Njie, a souligné que cette initiative répondait à des défis sécuritaires nécessitant une action concertée.

« Notre objectif doit être d'accélérer la réaffirmation, la démarcation et la densification de nos frontières communes, tout en optimisant leur gestion et en renforçant la coopération transfrontalière au profit de nos communautés riveraines », a-t-il déclaré.

Le responsable gambien a également estimé que cet accord contribuera à réduire les malentendus entre les deux pays, à prévenir de nouveaux différends et à consolider leur coopération dans des domaines tels que la sécurité, les infrastructures, les transports, l'énergie et le commerce.

Les tensions entre Dakar et Banjul étaient alimentées depuis plusieurs années par des divergences sur le tracé de la frontière, auxquelles se sont ajoutées des opérations de sécurité liées au conflit en Casamance ainsi que plusieurs incidents militaires.

Japon : le bilan du puissant séisme dans le sud-ouest du pays s'élève à 38 morts

Le bilan du puissant séisme qui a frappé la préfecture japonaise de Kumamoto, dans le sud-ouest du pays, la semaine dernière est passé à 38 morts, tandis que des milliers de personnes demeurent hébergées dans des centres d'évacuation, ont rapporté dimanche les médias publics. Les autorités ont confirmé le décès de 36 personnes, tandis que deux autres décès font toujours l'objet d'une enquête afin de déterminer s'ils sont directement liés au séisme de magnitude 7,1 survenu mardi dernier, selon la chaîne publique NHK.

Plus de 9 200 personnes sont toujours accueillies dans 210 centres d'évacuation, alors que plus de 3 400 habitations ont été endommagées par le tremblement de terre.

L'approvisionnement en eau potable reste interrompu pour plus de 69 000 foyers et entreprises dans la préfecture de Kumamoto.

Les établissements de santé touchés par le séisme poursuivent également leurs efforts pour rétablir leurs activités.

Les autorités ont indiqué qu'une trentaine de personnes présentant des symptômes présumés de coup de chaleur ont été transportées vers des hôpitaux samedi, alors que les températures ont dépassé les 37 °C dans certaines parties de la préfecture.

Les responsables ont averti que l'ampleur réelle des dégâts n'avait pas encore été entièrement évaluée et que le nombre de bâtiments endommagés pourrait augmenter considérablement à mesure que les inspections se poursuivent.

Le gouvernement préfectoral a par ailleurs annoncé que les opérations de recherche et de secours avaient pris fin samedi dans un centre commercial Aeon, où sept employés ont perdu la vie et cinq autres ont été blessés dans une explosion survenue peu après le séisme.

Le Japon, l'un des pays les plus exposés aux tremblements de terre au monde, est situé sur la « ceinture de feu » du Pacifique et enregistre environ 20 % des séismes de magnitude 6,0 ou plus recensés à l'échelle mondiale.



L'UE impose l'étiquetage des contenus générés par l'IA à partir du 2 août

L'Union européenne (UE) impose, à compter de ce dimanche 2 août, de nouvelles obligations de transparence concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), en rendant obligatoire l'étiquetage des contenus générés par cette technologie pour les utilisateurs professionnels et les concepteurs de systèmes d'IA.

Ces mesures découlent du règlement européen sur l'intelligence artificielle (AI Act), adopté il y a un peu plus de deux ans, et visent à permettre au public d'identifier plus facilement les contenus produits ou modifiés par l'IA.

Les systèmes d'IA qui interagissent directement avec les utilisateurs, tels que les agents conversationnels (chatbots) ou certains dispositifs de réalité augmentée, devront informer clairement les personnes qu'elles communiquent avec une intelligence artificielle, au moyen d'un message visuel ou sonore.

Pour les systèmes générant des images, des résumés de textes ou d'autres contenus automatisés, le règlement prévoit, dans la plupart des cas, un étiquetage intégré aux métadonnées des fichiers. Ces informations, invisibles à l'œil nu mais consultables dans les paramètres des documents et détectables par des logiciels, permettront d'identifier l'origine artificielle du contenu.

En revanche, lorsqu'il s'agit d'hypertrucages (deepfakes) ou de contenus entièrement créés par l'IA, comme des images représentant des personnalités publiques ou des ouvrages rédigés par intelligence artificielle, une mention visible ou audible devient obligatoire. Selon la Commission européenne, cette exigence concerne uniquement les diffuseurs professionnels et ne s'applique pas aux usages privés ou académiques. Plusieurs entreprises du secteur, dont le français Mistral AI ainsi que les groupes américains Meta et OpenAI, ont déjà adhéré au code de bonne conduite de la Commission européenne afin d'accompagner la mise en œuvre de ces nouvelles règles.

Les entreprises qui ne respecteront pas ces obligations s'exposent à des sanctions pouvant atteindre 15 millions d'euros ou 3 % de leur chiffre d'affaires annuel mondial. Le contrôle de ces dispositions sera notamment assuré par le nouveau Bureau européen de l'IA, également opérationnel à partir du 2 août et doté de pouvoirs d'enquête. Pour l'eurodéputé italien Brando Benifei, rapporteur du Parlement européen sur le règlement relatif à l'IA, cité par le quotidien français Le Monde, ces mesures fourniront « des outils concrets pour protéger les élections à venir des manipulations systémiques ».

Certaines dispositions bénéficieront toutefois d'une période transitoire. Une modification du règlement, entrée en vigueur fin juillet, repousse au 2 décembre l'obligation d'intégrer la mention « généré par IA » dans les métadonnées des contenus produits par des générateurs d'IA déjà présents sur le marché européen. Cette dérogation ne concerne toutefois ni les systèmes interactifs ni les hypertrucages, qui restent soumis aux obligations dès ce dimanche.

Les autres dispositions du règlement continueront d'être mises en œuvre progressivement. Les interdictions visant notamment la production par intelligence artificielle de contenus sexuels non consentis n'entreront en vigueur qu'à partir du 2 décembre. La Commission européenne prévoit également de renforcer les effectifs de son Bureau de l'IA avec le recrutement de 38 agents supplémentaires afin de superviser l'application de cette nouvelle législation.



France : 5 000 médecins réclament un renforcement de la lutte contre les injections esthétiques illégales

Quelque 5 000 médecins libéraux et spécialistes de médecine esthétique ont appelé dimanche la ministre française de la Santé, Stéphanie Rist, à renforcer la lutte contre les injections esthétiques illégales, réclamant un durcissement des sanctions après le décès de deux jeunes femmes au cours des quatre derniers mois. Dans une tribune publiée par quotidien français Le Parisien, les signataires interpellent la ministre en ces termes : « Combien de morts faudra-t-il encore Madame la Ministre ? », dénonçant la multiplication des actes pratiqués par des personnes dépourvues de qualifications médicales.

Cette initiative est portée notamment par le syndicat des Médecins libéraux et le Cercle des bonnes pratiques en médecine esthétique.

Les médecins affirment que près de 40 % des personnes ayant recours à des injections esthétiques en France s'adressent désormais à des praticiens qui ne sont pas médecins.

Ils dénoncent des interventions réalisées « sans compétence médicale, ni diagnostic » et demandent au gouvernement de renforcer les sanctions contre les auteurs de ces pratiques illégales, ainsi que d'intensifier les contrôles sur les produits d'injection commercialisés en dehors des circuits officiels, en particulier via les réseaux sociaux.

De son côté, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) rappelle régulièrement que les injections esthétiques réalisées par des personnes non habilitées sont illégales et présentent des risques majeurs pour la santé.

L'agence souligne que ces pratiques peuvent provoquer des complications graves, notamment des infections, des nécroses, voire entraîner la mort, et appelle le public à recourir exclusivement à des professionnels de santé habilités pour ce type d'interventions.

Stockholm : des centaines de manifestants dénoncent les attaques israéliennes contre Gaza

Des centaines de manifestants à Stockholm pour dénoncer les attaques israéliennes contre Gaza et la Cisjordanie occupée. Des centaines de personnes se sont rassemblées samedi à Stockholm, la capitale suédoise, pour protester contre les attaques israéliennes dans la bande de Khan Younes et en Cisjordanie occupée. La manifestation, organisée sur la place Odenplan, a appelé à un cessez-le-feu immédiat. Brandissant des drapeaux palestiniens, les manifestants ont défilé avec des pancartes portant des slogans tels que : « Il y a un massacre en Palestine », « Il y a un génocide à Gaza » et « Cessez-le-feu immédiat et permanent pour Gaza ».

Le député israélien Ofer Cassif est intervenu par visioconférence lors du rassemblement, critiquant la politique du gouvernement israélien à l'égard des Palestiniens.

Citant le philosophe et scientifique israélien Yeshayahu Leibowitz, Ofer Cassif a rappelé que ce dernier avait mis en garde contre les risques d'un État qui placerait la puissance militaire et l'expansion territoriale au-dessus de toute autre considération, estimant qu'une telle orientation pouvait conduire à un effondrement moral.

Selon Ofer Cassif, Yeshayahu Leibowitz avait également averti qu'une telle logique pourrait faire émerger ce qu'il qualifiait de « nazisme juif ». « Aujourd'hui, les destructions massives, les déplacements forcés et les massacres subis par les Palestiniens démontrent malheureusement la justesse de cette mise en garde », a-t-il ajouté.

PÉTROLE

La fermeture d'Ormuz anéantit les efforts de l'OPEP+ pour augmenter l'offre

Le marché pétrolier mondial traverse une période d'extrême fragilité. Alors que la demande reste soutenue et que les prix évoluent au rythme des tensions géopolitiques, une menace pèse sur l'offre : la fermeture du détroit d'Ormuz.

Ce goulet stratégique, par lequel transite près du cinquième du pétrole mondial, est devenu le talon d'Achille de l'énergie mondiale. Cette crise intervient au moment même où l'OPEP+ tente de réajuster l'offre. L'Algérie et six autres pays membres du groupe ont en effet décidé, hier, d'une nouvelle hausse de leur production globale à compter du mois de septembre.

L'objectif affiché est de répondre à la demande, de rééquilibrer le marché et d'envoyer un signal de stabilité aux consommateurs. Mais cette décision se heurte à une réalité géopolitique implacable : comment exporter d'avantage quand la principale route maritime de la région est bloquée ?

Pour des pays comme l'Irak et le Koweït, dont la quasi-totalité des exportations pétrolières passe par le Golfe et le détroit d'Ormuz, la situation est particulièrement critique. Les tankers ne peuvent plus charger, les contrats sont suspendus, et les recettes budgétaires, vitales pour ces économies, sont directement menacées. D'autres producteurs du Golfe font face au même dilemme : augmenter la production ne sert à rien si les voies d'exportation sont fermées. Le pétrole reste prisonnier des ports,

tandis que les marchés spéculent sur une pénurie et une envolée des prix. Au-delà de ce cas précis, la fermeture d'Ormuz rappelle avec force l'importance cruciale de préserver la liberté et la sécurité des routes maritimes internationales. Le pétrole, le gaz naturel liquéfié et les autres flux énergétiques dépendent de quelques points de passage étroits. Toute perturbation, qu'elle soit due à un conflit, à des actes de piraterie ou à des tensions militaires, a des répercussions immédiates sur l'économie mondiale, de l'inflation à la sécurité énergétique des pays importateurs.

Dans ce contexte, la stabilité du détroit d'Ormuz n'est pas seulement une affaire régionale. C'est une condition indispensable à la continuité des approvisionnements énergétiques mondiaux. La hausse de production décidée par l'OPEP+ risque donc de rester théorique tant que la diplomatie ne parvient pas à rouvrir ce passage vital et à garantir que le pétrole produit pourra effectivement atteindre les marchés.

L'ALGÉRIE ET SIX AUTRES PAYS DÉCIDENT D'AUGMENTER LEUR PRODUCTION DE 188.000 B/J DÈS SEPTEMBRE

L'Algérie et six autres pays de l'Opep+ ont décidé, hier, d'une nouvelle hausse de leur production globale de l'ordre de 188.000 barils de pétrole par jour (b/j) à compter du mois de septembre prochain, tout en soulignant l'importance d'un suivi continu et attentif de l'évolution du marché pétrolier international. Cette décision a été prise lors d'une réunion ministérielle, tenue par visioconférence, regroupant les sept pays de l'Opep+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés non membres) ayant appliqué des réductions volontaires de production, à savoir l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Irak, le Kazakhstan, le Koweït, Oman et la Russie.

A l'issue de cette réunion, à laquelle a pris part le ministre d'Etat, ministre des

Hydrocarbures, Mohamed Arkab, "les pays membres du groupe ont décidé de procéder à une hausse de leur production globale de 188.000 barils par jour en septembre, achevant ainsi le démantèlement progressif des ajustements volontaires de production mis en place en avril 2023", a indiqué le ministère des Hydrocarbures dans un communiqué.

LE JMMC DE L'OPEP+ S'ALARME DES ATTAQUES VISANT LES INFRASTRUCTURES ÉNERGÉTIQUES ET LES ROUTES MARITIMES INTERNATIONALES

Le Comité ministériel mixte de suivi (JMMC) de l'OPEP+, qui réunit l'Arabie saoudite, la Russie, l'Irak, le Koweït, le Kazakhstan, le Nigeria, l'Algérie et le Venezuela, a tenu hier, sa 67e réunion en visioconférence. Le Comité a passé en revue les conditions actuelles du marché et souligné le rôle essentiel de la Déclaration de coopération (DoC) dans le soutien à la stabilité des marchés énergétiques mondiaux. Dans ce cadre, il a mis en avant l'importance cruciale de préserver les routes maritimes internationales afin de garantir la continuité des flux énergétiques.

Le JMMC a également exprimé son inquiétude face aux attaques visant les infrastructures énergétiques, notant que la remise à pleine capacité des installations endommagées est à la fois coûteuse et longue, ce qui affecte la disponibilité globale de l'offre. Le Comité a ainsi souligné que toute action portant atteinte à la sécurité de l'approvisionnement énergétique, qu'il s'agisse d'attaques contre les infrastructures ou de perturbations des routes maritimes internationales, accroît la volatilité du marché et affaiblit les efforts collectifs menés dans le cadre de la DoC pour soutenir la stabilité du marché, au bénéfice des producteurs, des consommateurs et de l'économie mondiale.

Le JMMC a par ailleurs examiné les données de production de



pétrole brut pour les mois de mai et juin 2026 et a relevé une conformité globale des pays de l'OPEP et hors OPEP participant à la Déclaration de coopération. Le Comité a réaffirmé qu'il continuera de surveiller le respect des ajustements de production décidés lors de la 38e Réunion ministérielle OPEP et non-OPEP (ONOMM), tenue le 5 décembre 2024, ainsi que des ajustements volontaires supplémentaires

annoncés par certains pays participants, tel que convenu lors de la 52e réunion du JMMC du 1er février 2024. Le JMMC continuera de suivre étroitement les conditions du marché et conserve la faculté de convoquer des réunions supplémentaires ou de solliciter une réunion ministérielle OPEP et non-OPEP, comme établi lors de la 38e ONOMM du 5 décembre 2024.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par Saïd B.

Développement de l'agriculture de montagne : un colloque national sera organisé du 1^{er} au 3 septembre prochain à Skikda

Les zones de montagne en Algérie, s'étendant sur le long de la partie nord du pays et en bordure des hautes plaines steppiques, sont d'une importance capitale dans le développement socio-économique. Elles représentent un espace potentiel pour le redéploiement de certaines activités et la mise en place d'infrastructures de base nécessaires au maintien des populations et à l'attractivité territoriale. Ces zones couvrent, tout ou en partie, des 28 wilayas du Nord et concernent 453 communes, soit 29% du total national, conformément à l'arrêté interministériel du 16 mai 1993, définissant les zones de montagne. Elles occupent une superficie agricole totale (SAT) de 2,53 millions d'ha (soit 61% de la superficie totale des zones montagneuses) dont une superficie agricole utile d'environ 1,7 million d'ha (soit 20% de la SAU nationale). Et justement, à propos de ce sujet de l'agriculture de montagne et l'économie rurale, dans notre pays, l'Union nationale des ingénieurs agronomes (UNA) a annoncé, hier dans un communiqué, l'organisation d'un colloque national, prévu du 1er au 3 septembre prochain dans la wilaya de Skikda.

Selon la même source, cette rencontre, organisée sous le thème : "Vers une vision nationale pour le développement des zones montagneuses et la promotion de l'économie rurale en Algérie", verra la participation de représentants de différents secteurs, d'instances et d'entreprises nationales, d'organisations professionnelles, de centres de recherche scientifique et d'universités, ainsi que d'experts, de professionnels et d'investisseurs. L'objectif de cette rencontre est d' "élaborer une vision nationale intégrée pour le développement de l'agriculture de montagne et de l'économie rurale, fondée sur la valorisation des ressources naturelles et des produits locaux, la protection des forêts, la prévention des incendies, l'encouragement de l'investissement, l'innovation et les énergies renouvelables, le renforcement du rôle de la recherche scientifique et des technologies modernes, ainsi que l'établissement de partenariats efficaces entre les différents acteurs pour réaliser un développement durable et renforcer la sécurité alimentaire", a précisé la même source.

Ce colloque, qui comprendra un vaste programme scientifique et pratique incluant des conférences, des ateliers et une exposition réunissant des start-up, des artisans et des producteurs, sera marqué par le lancement de caravanes de terrain pour le conseil et la sensibilisation à la préservation du patrimoine forestier et à la prévention des incendies, ainsi que des campagnes de reboisement et d'initiatives de solidarité en faveur des victimes des incendies dans les zones reculées, renforçant ainsi les efforts de développement durable et d'intégration nationale.

C'est dire que la sensibilisation à la préservation du patrimoine forestier en Algérie repose sur des actions de prévention, des campagnes de terrain et la mobilisation des citoyens. Ces efforts visent à protéger les ressources naturelles et à lutter contre les risques d'incendie.

Il y a lieu de noter que les services de la Protection civile, de la gendarmerie et les comités locaux participent également, et activement à l'encadrement des mesures de sécurité.

S. B.

RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE MONÉTIQUE ET DE E-PAIEMENT EN ALGÉRIE

L'Entreprise nationale des industries électroniques obtient l'agrément du GIE Monétique

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE) a franchi une nouvelle étape stratégique dans le renforcement des systèmes de monétique et de paiement électronique en Algérie, en obtenant officiellement l'agrément du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique), a-t-on appris auprès de la cellule de communication de l'entreprise.

Selon la même source, cet agrément permet à l'ENIE d'élargir son offre de services techniques en assurant désormais l'installation et la maintenance de

l'ensemble des terminaux de paiement électronique (TPE) sur tout le territoire national, quelle que soit leur marque ou leur origine. Jusqu'à présent, l'entreprise intervenait uniquement sur les équipements de sa propre marque. Cette certification consacre l'expertise technique et opérationnelle des équipes de l'ENIE, ainsi que leurs capacités logistiques à déployer des solutions d'installation et de maintenance performantes. Elle contribue également aux efforts visant à promouvoir l'inclusion financière et à moderniser le système bancaire et commercial du

pays, a ajouté la même source. Cette avancée renforce le rôle de l'Entreprise nationale des industries électroniques en tant qu'acteur clé dans l'accompagnement des banques, des commerçants et des opérateurs économiques. Elle devrait aussi accélérer la transformation numérique et la numérisation des transactions commerciales, conformément aux orientations stratégiques des pouvoirs publics en faveur de la modernisation du secteur financier et du développement des moyens de paiement électroniques modernes.

R.N.

Tosyali lance le laminage à froid pour booster les exportations et dynamiser l'industrie nationale

Le secteur de la sidérurgie algérienne franchit une nouvelle étape. Le groupe Tosyali Algérie, implanté à Bethioua dans la wilaya d'Oran, a lancé la semaine dernière la production dans son nouveau complexe de laminage à froid.

Réalisé dans le cadre de la quatrième phase de ses investissements stratégiques, ce complexe renforce la position de l'Algérie comme pôle industriel avancé dans le domaine de l'acier. Selon un communiqué du groupe, les premières étapes de production ont été enregistrées avec succès : la première bobine de produit PO, acier décapé et huilé, est sortie de la ligne PLTCM, la ligne de décapage et de laminage à froid tandem. Ce produit intermédiaire est indispensable pour la fabrication des bobines d'acier laminées à froid, CRC, très recherchées par l'industrie.

UN COMPLEXE DE 500.000 M2 POUR RÉPONDRE À LA DEMANDE

Les travaux de construction du nouveau complexe ont débuté en 2024. Il s'étend sur une superficie de 500.000 m2 et affiche une capacité de production annuelle de 1,8 million de tonnes. Toutes les lignes devraient entrer en fonctionnement complet au mois de septembre prochain. L'ambition est claire : produire une gamme de produits en acier à forte valeur ajoutée destinés à des secteurs stratégiques.

L'automobile, les appareils électroménagers, la construction, l'énergie et les industries manufacturières figurent parmi les principaux clients visés. Le centre sera aussi capable de fournir des bobines d'acier préparées et découpées sur demande, un service qui manquait jusqu'ici et qui obligeait de nombreux industriels à importer.

MOINS D'IMPORTATIONS, PLUS D'EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

Cet investissement s'inscrit dans la stratégie nationale de diversification économique. L'objectif est double. D'abord réduire la facture d'importation. Pendant des années, l'Algérie a importé massivement des produits sidérurgiques plats et des tôles laminées à froid pour alimenter ses usines. Avec ce nouveau complexe, une part importante de ces besoins pourra être couverte localement, à des coûts plus compétitifs et avec des délais plus courts. Ensuite, renforcer les exportations hors hydrocarbures. La priorité sera donnée à la satisfaction du marché national. Mais une fois les besoins locaux couverts, Tosyali vise les marchés internationaux, notamment en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient. L'acier laminé à froid est un produit de base pour de nombreuses industries. Disposer d'une offre algérienne compétitive peut permettre au pays de gagner des parts de marché et de générer des devises.

NOURRIR L'INDUSTRIE AUTOMOBILE ET D'AUTRES FILIÈRES

L'impact du complexe dépasse le seul secteur de l'acier. En fournissant de la matière première de qualité, il vient alimenter d'autres industries en pleine montée en puissance. Le secteur automobile est le

premier concerné. Avec le retour des constructeurs et le développement de la sous-traitance locale, le besoin en tôles d'acier pour la carrosserie, les pièces structurales et les équipements est en forte croissance. Avoir un fournisseur local capable de livrer des bobines CRC aux spécifications requises est une condition essentielle pour atteindre des taux d'intégration élevés et rendre la production automobile algérienne viable.

LE SECTEUR DE L'ÉLECTROMÉNAGER BÉNÉFICIERA AUSSI DIRECTEMENT DE CETTE NOUVELLE OFFRE

Les fabricants de réfrigérateurs, de machines à laver et de cuisinières utilisent de grandes quantités d'acier laminé à froid pour les caissons et les habillages. Le bâtiment et les travaux publics, l'énergie avec les pylônes et les structures métalliques, ainsi que l'industrie de l'emballage et de la transformation métallique, sont également concernés. En somme, la sidérurgie joue ici son rôle de filière amont. Elle fournit la matière première qui permet à d'autres secteurs d'augmenter leur production, d'améliorer leur compétitivité et de créer des emplois.

VERS UN PÔLE SIDÉRURGIQUE INTÉGRÉ DE 9,5 MILLIONS DE TONNES

Le lancement du laminage à froid n'est pas un projet isolé. Il s'inscrit dans le plan global d'investissement de Tosyali Algérie. A l'achèvement de toutes les phases, le groupe disposera d'une capacité annuelle totale de 9,5 millions de tonnes. Ce volume placera le site de Bethioua parmi les centres industriels intégrés les plus importants au niveau mon-



dial. Cette montée en puissance traduit l'engagement du groupe à soutenir l'économie nationale et à renforcer la compétitivité du secteur industriel. Un complexe intégré, de la réduction directe du minerai de fer jusqu'aux produits finis à haute valeur ajoutée, permet de maîtriser la chaîne de valeur, de limiter les pertes et d'optimiser les coûts. Malgré cette dynamique, plusieurs défis restent à relever pour que la sidérurgie devienne un véritable moteur d'exportation. Le premier est celui de la qualité et de la certification. Pour exporter vers l'Europe ou pour équiper l'industrie automobile, l'acier algérien doit répondre à des normes internationales strictes. Le deuxième défi concerne la logistique et l'énergie. Acheminer les produits vers les ports, garantir un approvisionnement stable en gaz et en électricité à coût compétitif sont des conditions indispensables pour être rentable à l'export. Enfin, il faut une meilleure articulation avec le tissu industriel local. Les PME de transformation doivent pou-

voir accéder facilement à la matière première, avec des délais et des quantités adaptés.

Le lancement de la production au complexe de laminage à froid de Tosyali Algérie intervient à un moment clé. La demande mondiale en acier reste soutenue, et de nombreux pays cherchent à diversifier leurs fournisseurs pour sécuriser leurs approvisionnements.

Pour l'Algérie, c'est l'occasion de transformer une ressource industrielle en levier de croissance. En réduisant les importations, en alimentant l'automobile, le bâtiment et l'électroménager, et en conquérant des marchés à l'export, la sidérurgie peut devenir l'un des piliers de l'économie productive hors hydrocarbures.

Avec 9,5 millions de tonnes de capacité à terme, le pays se dote des moyens de ses ambitions. Reste à transformer cet outil industriel en succès commercial durable, au service du marché national d'abord, et des marchés extérieurs ensuite.

Hamza B.

FONCIER INDUSTRIEL

Plus d'efficacité pour lever le principal frein à l'investissement

Le foncier économique reste le nerf de la guerre pour l'investissement en Algérie. Conscient de cet enjeu, le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement, l'AAPI, Omar Rekkache, a présidé dimanche une réunion de coordination avec les responsables des trois agences nationales chargées du développement et de la gestion du foncier économique : touristique, industriel et urbain. Cette rencontre s'inscrit "dans le cadre des efforts continus pour améliorer le climat d'investissement, et en application des directives des plus hautes autorités du pays visant à renforcer l'attractivité des investissements, simplifier les procédures et améliorer la gouvernance du foncier économique".

UN GUICHET ACTIVÉ, PLACE À LA CONSOLIDATION DU PORTEFEUILLE FONCIER

Après l'activation du guichet unique de l'investissement, l'AAPI veut désormais passer à la vitesse supérieure. Selon un communiqué de l'agence, "la phase suivante exige de concentrer les efforts sur le renforcement du portefeuille foncier de l'agence, lui permettant ainsi de répondre à la demande croissante en biens dans ce domaine". Cette demande s'explique par la dynamique d'investissement que connaît le pays ces deux dernières années. Concrètement, il s'agit de mobiliser de nouvelles assiettes foncières, d'assurer leur préparation en termes de viabilisation et d'accès aux réseaux, et d'améliorer la qualité des données qui y sont associées. L'idée est simple : un

investisseur doit pouvoir savoir en temps réel quelles parcelles sont disponibles, où elles se trouvent, avec quels atouts et quelles contraintes.

VERS UNE GESTION UNIFIÉE ET PLUS TRANSPARENTE

La réunion a été largement consacrée à l'examen des mécanismes permettant de renforcer la coordination entre les différents organismes concernés. L'objectif est d'unifier la méthodologie de travail pour améliorer la gestion du foncier économique et proposer une offre qui corresponde réellement aux besoins des investisseurs. Car l'un des problèmes récurrents était la dispersion de l'information et l'absence de lisibilité entre les agences.

Un point central a porté sur la gouvernance. Les participants ont insisté sur la nécessité d'assurer une mise à jour continue des données relatives aux assiettes foncières. Cette mise à jour doit être répercutée sur la plateforme numérique de l'investisseur afin de fournir des informations "précises, fiables et opportunes". Finis les terrains affichés comme disponibles alors qu'ils sont en litige, non viabilisés ou inaccessibles.

Dans ce sens, il a été souligné l'importance de vérifier l'état de préparation réel des assiettes avant de les intégrer aux offres d'investissement. L'enjeu est d'éviter de proposer des terrains qui ne peuvent pas être exploités immédiatement. Cela passe par une intensification de la coordination sur le terrain entre l'AAPI, les agences foncières, les collectivités locales et les services techniques. La donnée publiée

doit correspondre à la réalité du terrain.

LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA RÉACTIVITÉ

Autre décision forte : le développement de mécanismes d'échange d'informations à travers un espace numérique commun. Cet outil vise à fluidifier le traitement des demandes d'investissement et à réduire les délais. Quand un investisseur dépose un dossier, toutes les administrations concernées pourront consulter le même fichier, suivre l'avancement et lever les blocages plus rapidement.

Cette digitalisation est d'autant plus importante que le temps est devenu un critère de compétitivité. Un projet qui met deux ans à obtenir son assiette perd en rentabilité et peut être abandonné. L'espace numérique commun doit donc permettre de gagner en efficacité et en traçabilité.

ORIENTER LE FONCIER VERS LES PRIORITÉS NATIONALES

La réunion a également abordé la question de l'orientation du foncier économique. Il ne s'agit pas seulement de fournir du terrain, mais de le faire en cohérence avec les priorités nationales de développement et les besoins sectoriels. L'objectif est d'assurer une exploitation optimale des assiettes en les fléchant vers des projets créateurs de richesse et d'emplois. Pour le foncier industriel par exemple, cela signifie privilégier les zones qui peuvent accueillir des unités de transformation, des PME et des industries stratégiques. Pour le foncier touristique, il s'agit d'identifier les

sites à fort potentiel et de les préparer pour attirer des investisseurs nationaux et étrangers. La logique n'est plus celle d'une distribution au fil de l'eau, mais d'une planification en lien avec les schémas d'aménagement.

UNE COORDINATION PERMANENTE POUR DES RÉSULTATS CONCRETS

Au terme de la réunion, les participants se sont engagés à poursuivre la coordination et le travail conjoint entre l'AAPI et les trois agences foncières. Il a été convenu de mettre en place des mécanismes permanents d'échange d'informations et de mise à jour du portefeuille foncier national.

Cette démarche vise trois résultats concrets : améliorer le climat des investissements, simplifier les procédures d'obtention de biens immobiliers à usage économique et accélérer la mise en œuvre des projets. Le message est clair. L'Algérie dispose d'un potentiel d'investissement réel, mais tant que la question du foncier ne sera pas réglée avec efficacité et transparence, ce potentiel restera partiellement inexploité. La feuille de route actuelle, qui combine digitalisation, vérification terrain et coordination institutionnelle, va dans le bon sens. Reste maintenant à passer de la réunion aux réalisations sur le terrain. Les investisseurs attendent des parcelles prêtes à l'emploi, avec des délais maîtrisés et une information fiable. C'est à ce prix que le foncier cessera d'être un frein pour devenir un véritable levier d'attractivité économique.

H. B.

LA FORÊT ALGÉRIENNE :

Entre menaces et opportunités de repeuplement et de restauration

● L'impérative action opérationnelle et fonctionnelle

MOHAMED KHIATI (*)
DOCTEUR ET EXPERT
AGRONOME

Chaque année le 25 octobre, l'Algérie célèbre la Journée Nationale de l'Arbre (JNA): un évènement d'envergure correspondant au lancement de la campagne annuelle de reboisement qui s'étalera jusqu'au mois de mars.

C'est une occasion pour mobiliser les citoyens, la société civile, les associations et les institutions publiques pour la plantation, la reconstitution et la restauration des espaces forestiers et arboricoles et de rappeler, en somme, le rôle des forêts et du couvert végétal dans les équilibres écologiques et dans le développement économique, social et environnemental du pays.

C'est également une opportunité pour évaluer les efforts fournis par le sous secteur des forêts et de mettre en exergue les résultats et les « success stories » obtenus, à travers les programmes de boisement et reboisement menés et les perspectives en matière de gestion forestière, de lutte contre la désertification et de protection de la faune et de la flore et ce, pour une meilleure dynamisation des activités sylvicoles à travers les orientations adoptées, au titre de la stratégie sectorielle en matière de développement de cet écosystème qui fait partie de la gamme des grands systèmes naturels marquant la diversité du territoire et de sa biodiversité.

1. Les écosystèmes naturels constituent la trame de vie

Partout, il est admis que les écosystèmes naturels constituent la trame de vie sur terre. Ce sont des milieux dans lesquels, les êtres vivants sont en liaison et interactions multiples. Ils sont en perpétuelle évolution et transformation dans le temps et dans l'espace. Mais cependant, ces écosystèmes sont souvent soumis à des formes de dégradation qui appellent leur maintien, réhabilitation, restauration et développement.

C'est dans un tel contexte que les écosystèmes forestiers et les espèces arboricoles en général qui, selon la classification botanique relèvent des Eucaryotes (plantes supérieures), sont une composante fondamentale du faciès naturel de la planète. Divers rôles leur sont attribués dans leur large gamme de diversité structurale. Ils restent un maillon central dans les équilibres naturels en conservant les sols en réduisant leur dégradation, protégeant les agro-systèmes et régulant le climat et conservant les ressources hydriques. De par leurs diverses configurations architecturales, ils sont représentés



par une grande diversité de plantes et continuent à être un foyer hautement potentiel de biodiversité pour les êtres vivants (animaux et végétaux).

À l'échelle planétaire, les forêts couvrent le tiers (1/3) des surfaces terrestres, soit l'équivalent de 4,06 milliards hectares représentant environ 0,52 ha de forêt par personne dans le monde en 2020, font valoir certaines données statistiques. Au moment où une large frange de la population mondiale dépend presque entièrement des forêts suggérant ainsi, leur conservation, protection, restauration et mise en valeur non seulement pour leur aspect environnemental et esthétique, mais aussi pour leurs vertus écologiques, économiques et sociales.

D'une manière globale et dans de nombreux cas, les écosystèmes naturels font face à de sérieuses menaces. Les écosystèmes forestiers ne sont pas du reste, ils sont souvent soumis à des dégradations d'ordre naturel ou anthropique (action de l'homme). La dévastation par les incendies, la surexploitation des terres, les phénomènes d'érosion et de désertification sont autant de facteurs de leur dégradation. En bref, partout, la forêt est en danger, lorsqu'elle est livrée à diverses menaces de divers types. La forêt algérienne n'échappe pas outre mesures à de telles considérations.

2. La forêt algérienne, entre hier et aujourd'hui

En Algérie, de nombreux écrits historiques ont souligné la profonde dégradation des forêts au cours de la colonisation de sorte que les données de l'époque, font état que sur une superficie initiale estimée à 5 millions d'hectares de forêts, l'Algérie ne disposait en 1962 que de 3 millions ha environ dont 2 millions ha représentent des vestiges de forêts. Cette tendance de déperdition est confirmée par de nombreux auteurs. Marc. H. affirma qu'« en 1830, existait un domaine forestier assez beau, estimé à 5 millions hectares et que la sauvegarde de ce

patrimoine est indispensable ». Alors que les travaux de Mare en 1925, repris par Kadik en 1987, font état que la surface primitive des forêts fut de 7.318.000 ha. Depuis, commença la dégradation. Ce qui amena FILLIAS, spécialiste de la sylviculture à noter que « la forêt subira les premières coupes dès l'arrivée des militaires qui, pour leurs besoins et pour leur progression, durent abattre aussi bien les jeunes baliveaux que les arbres séculaires, comme ce fut le cas à Sidi Ferruch, lieu du débarquement, à l'Ouest d'Alger.

Les ravages étaient si importants qu'un arrêté du 4 septembre 1831 avait interdit la coupe des arbres des hautes futaies mais (...), sans prévoir aucune peine».

Deux années plus tard, soit le 2 avril 1833, un arrêté interdisait à tous les propriétaires, fermiers ou colons, européens ou indigènes, d'abattre ou d'arracher un arbre forestier ou fruitier sous peine d'amende, s'il ne disposait pas d'autorisation. A savoir toutefois que selon la loi musulmane, les forêts furent la propriété du « Beylik » et donc de l'Etat, et c'est en vertu de cette disposition que la loi du « Sénatus-Consulte » proclamée le 22 avril 1863 intégra celles-ci dans le domaine de l'Etat.

Les processus de dégradation se sont ultérieurement intensifiés. Djilali Sari fit remarquer que « des incendies de forêt éclatèrent au cours des périodes 1872-1873, 1882, 1892, 1902 et 1903 suite à la promulgation du code forestier, ainsi qu'en 1913, 1935, 1948 ». Boudy estime qu'entre 1863 et 1865, les superficies ravagées par les feux étaient de 200.000 ha environ. Plus tard, Messaoudene dit que seul « dans l'Akfadou et pour la période 1939-1945, des coupes démesurées ont été pratiquées dans la zénaie et l'afarssaie. L'armée coloniale, pour construire des garnisons a dû recourir aux forêts, comme à Theniet El Had et Ammi Moussa ». A la fin, de la fâcheuse période coloniale, les espaces forestiers n'étaient que de 3 millions hectares, estiment les don-

nées fournies par les services habilités. Ce patrimoine forestier ancestral a été ramené à 4,1 millions hectares, selon l'inventaire effectué en 2008 et ce, grâce aux efforts louables de reboisement et de plantations menés par l'Etat depuis le recouvrement de la souveraineté nationale en 1962 à travers des programmes successifs à l'instar des grands chantiers populaires de reboisement (CPR) des années 1960, le lancement du barrage vert en 1971, constituant un rempart à la désertification, les grands travaux et le Plan national de reboisement (PNR) au cours des années 1990-2000, et les divers programmes de restauration des espaces forestiers de ces dernières années, soutenus par des campagnes de reboisements et de plantations d'envergure.. A ce titre, on fit noter que les opérations de reboisement et de restauration des forêts ont permis durant la période 2000-2022, la plantation de plus de 600 millions d'arbres, soit l'équivalent d'une superficie de 854.000 hectares de divers types d'arbres : forestiers, fruitiers et fourragers. En 2022 et à l'occasion de la JNA, il a été retenu, dans le cadre de la campagne nationale de reboisement pour la saison 2022-2023, la plantation d'une superficie de 13.000 hectares, soit 11 millions de plants et que devraient atteindre 60 millions d'espèces arboricoles, à l'horizon 2025, selon la DGF. Faudra-t-il souligner que sur la base du programme du président de la République et le Plan d'action du gouvernement pour la période 2020-2024, le secteur de l'agriculture et du développement rural a retenu « le développement forestier » comme un axe prioritaire dans sa stratégie quinquennale. Les programmes concernent également les plantes rustiques, résilientes aux changements climatiques dans leurs zones de prédilection et qui devront constituer des formes de boisements pourvoyeurs de richesses, d'emplois et de revenus, hormis leur bienfait environnemental.

Il en découle, qu'en matière de gestion durable et réhabilitation des

forêts, il s'agit de l'évaluation des ressources forestières et alfatières par la réalisation d'un nouvel inventaire forestier national (IFN), dont l'étude a été confiée en 2022 au BNEDER, pour une durée de 4 ans, de la réalisation des travaux de plantations forestières et pastorales dans le cadre du PNR et la restauration, en outre de la relance et l'extension du barrage vert, un autre chantier qui touchera, le long de la période 2022-2035, 13 Wilayas-173 communes-1200 localités dont 905 zones d'ombre (DGF, 2022).

A ce sujet, faudra-t-il rappeler que c'est en 2020, qu'on se pencha sérieusement à mettre en œuvre le cadre conceptuel et opérationnel de relance du Barrage Vert et ce, sur orientations de Monsieur le pde la République, de telle sorte que les résolutions du Conseil des ministres, tenu le 30 août 2020, mentionnent en termes d'urgence « de prendre les dispositions nécessaires pour relancer le barrage vert comme une priorité du secteur pour notamment arrêter la dégradation des terres ».

Aujourd'hui, auprès soixante et un ans d'indépendance du pays, on ne peut qu'être orgueilleux des pleins acquis enregistrés des décennies durant dont le barrage vert en constitue l'une des facettes de ces réalisations de pleine mesure que les autorités d'aujourd'hui veulent en lui donner une nouvelle dimension. La réhabilitation de cette œuvre emblématique de notre pays leader africain dans la prise de conscience pour lutter contre la désertification est un acte de civilisation culturelle et culturelle, à la fois. Cela étant, une cartographie générale de la forêt algérienne fait état d'un taux de boisement de 16,4% pour le nord du pays et de 1,7 % seulement si les régions sahariennes arides sont également prises en compte. Ces taux de boisement sont évidemment insuffisants pour assurer l'équilibre physique et biologique de l'écosystème forestier, suggérant de surcroît, le recours à un intense programme de reboisement rationnellement conçu et mis en place avec une approche participative citoyenne.

On s'attache cependant et depuis une dizaine d'années à affirmer que globalement le taux de couverture du patrimoine forestier en Algérie est de 11% et qu'il va falloir le ramener à 13%.

Sur le plan de l'identification des essences forestières existantes, il convient de noter que depuis l'indépendance du pays, deux (2) inventaires forestiers ont été réalisés. Le premier entre 1979 et 1984 ; le second fut effectué en 2008. Il découle de ce dernier une superficie forestière identifiée de 4.115.908 hectares dont la répartition des terres forestières par type de formation fait état de :

- la prédominance des maquis et des maquis arborés qui couvrent 2.413 090 hectares, soit 58,7% du total des formations forestières existantes ;
- les forêts proprement dites (forêts et reboisements) couvrent 1.702 818 hectares, soit 42% du total des formations forestières existantes.

M. KH.
(A suivre...)

DISTRIBUTION D'EAU POTABLE À ALGER

De nouvelles mesures pour améliorer la qualité du service public

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a présidé, en compagnie du ministre, wali d'Alger, Abdenour Rabehi, une réunion de travail sur la situation du secteur dans la capitale, lors de laquelle de nouvelles mesures ont été prises pour améliorer la qualité du service public de distribution d'eau potable.



Il s'agit, entre autres mesures, de l'accélération de la concrétisation de l'important programme inscrit auprès de la direction de l'hydraulique de la wilaya d'Alger et de la réalisation de grandes infrastructures de stockage, afin de garantir la maîtrise optimale de la distribution d'eau et la continuité du service public, notamment en cas de pannes au niveau des infrastructures de production, indique un communiqué du ministère. La même source a également cité l'intensification des opérations de rénovation et de réhabilitation des réseaux de distribution d'eau, afin de limiter les pertes, dont près de 20% sont dues aux fuites et 20% aux raccordements illicites et anarchiques, avec une augmentation du taux de valorisation des eaux usées traitées et une extension des domaines de réutilisation de ces eaux, en vue de contribuer à la préservation des espaces verts et de la propreté de l'environnement urbain de la capitale. Dans ce cadre, l'ac-

cent a été mis sur la nécessité de protéger de la pollution les oueds, notamment oued El Harrach, oued Mazafran et oued El Hamiz, et de lutter contre les rejets anarchiques, tout en élargissant l'utilisation de la numérisation dans la gestion pour assurer une meilleure maîtrise du système hydrique et accélérer les interventions. Au cours de la réunion, tenue au siège de la wilaya, il a aussi été convenu d'installer une commission technique intersectorielle comprenant les wilayas d'Alger, de Boumerdès, de Tipasa et de Blida, qui sera chargée de suivre la situation du service public d'alimentation en eau potable (AEP) et d'assainissement et de renforcer la coordination entre les différents intervenants. A cette occasion, le ministre a annoncé l'organisation de rencontres périodiques sur le suivi de la mise en œuvre des programmes et des projets sur le terrain. M. Rabehi a, de son côté, proposé l'élaboration d'un programme spécial pour appuyer la wilaya d'Alger, visant à remédier aux insuffisances enregistrées et à renforcer les infrastructures du sec-

teur, permettant ainsi d'améliorer le service public de l'eau, de suivre l'expansion urbaine et la hausse continue de la demande en eau potable, tout en garantissant la continuité de l'approvisionnement et en veillant à améliorer les performances des réseaux d'alimentation en eau et d'assainissement dans l'ensemble des communes de la capitale. La plupart des mesures prises "interviennent dans le contexte de l'expansion urbaine rapide que connaît la capitale, notamment avec les nouveaux pôles urbains, entraînant une augmentation constante de la demande en eau", relève le communiqué, soulignant "la nécessité de renforcer le système hydraulique pour continuer à assurer un service public régulier et stable". Les indicateurs du service public de l'eau dans la capitale présentés au cours de la réunion font état d'une production quotidienne de 1,1 million de mètres cubes d'eau potable, destinée à répondre aux besoins de plus de 4,6 millions d'habitants, à travers un réseau de distribution s'étendant sur plus de 809,2 kilomètres. La capitale s'appuie sur un

système diversifié de sources d'approvisionnement. Ainsi, 62% de l'eau proviennent de dix stations de dessalement de l'eau de mer d'une capacité de production de 690.000 m3/jour et 21% sont fournis par quatre barrages produisant jusqu'à 227.000 m3/jour, tandis que 17% proviennent des eaux souterraines avec une capacité de production estimée à 192.000 m3/jour. La capacité globale de stockage atteint près d'un million de mètres cubes, répartie sur environ 180 réservoirs. Concernant le secteur de l'assainissement, près de 250.000 m3 d'eaux usées sont traitées quotidiennement grâce à six stations d'épuration d'une capacité totale de 600.000 m3/jour, en plus de la réutilisation d'environ un million de mètres cubes d'eaux épurées chaque année, notamment pour l'irrigation. Au terme de la réunion, le ministre de l'Hydraulique a insisté sur "la nécessité de poursuivre la mobilisation et le travail sur le terrain, d'intervenir rapidement pour réparer les pannes, tout en veillant à informer régulièrement les citoyens des programmes de maintenance ou des éventuelles perturbations susceptibles d'affecter l'alimentation en eau, afin de garantir un service public de qualité répondant aux attentes des habitants de la wilaya d'Alger". A noter que la réunion s'est déroulée en présence de l'inspecteur général du ministère de l'Hydraulique, des cadres de l'administration centrale, des PDG des établissements sous tutelle, ainsi que du secrétaire général de la wilaya et des walis délégués.

MEMBRE DU CONSEIL DE LA NATION :

La dépouille d'Abdelhak Ben Boulaïd inhumée au cimetière de Bouzourane

La dépouille mortelle du membre du Conseil de la nation au titre du tiers présidentiel et fils du chahid Mostefa Ben Boulaïd, Abdelhak Ben Boulaïd, décédé à l'âge de 71 ans des suites d'une longue maladie, a été inhumée au cimetière de Bouzourane de la ville de Batna.

L'inhumation s'est déroulée en présence du wali de Batna, Riadh Benahmed, des autorités locales, des membres de la famille du défunt et de nombre de citoyens.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait présenté ses plus sincères condoléances à la famille du défunt, mettant l'accent sur les qualités du défunt Abdelhak Ben Boulaïd qui "a porté avec dignité l'honneur de sa filiation, préservé la noblesse de son appartenance et accompli, avec un profond sens du devoir national, ses nobles missions parlementaires au Conseil de la nation au titre du tiers présidentiel".

LE MOUDJAHID "SI NOUREDDINE" INHUMÉ AU CIMETIÈRE D'EL ALIA

D'autre part, le moudjahid Fodil Bensalem, dit "Si Noureddine" a été inhumé au cimetière d'El Alia (Alger).

Membre du Conseil national de la Révolution algérienne (CNRA) et l'un des fondateurs et militants de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN), le défunt moudjahid a été inhumé en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, M. Abdelmalek Tacherift, de moudjahidine, de compagnons d'armes, de représentants de la famille révolutionnaire et des membres de sa famille.

Dans une oraison funèbre prononcée à cette occasion, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit a souligné que le défunt était l'"un de ces hommes fidèles qui ont voué leur vie au service de l'Algérie", rappelant que "son éducation au sein d'une famille patriote et conservatrice a contribué à façonner son esprit militant et à ancrer en lui l'idéal de libération, faisant de cette doctrine la boussole qui a guidé son parcours révolutionnaire".

Evoquant le parcours militant du défunt moudjahid, le ministre a rappelé que "Si Noureddine", qui a rejoint la lutte armée en 1954, était parmi les pionniers ayant contribué à la création de la Fédération de France du FLN.

Il a participé à la planification d'opérations stratégiques, à l'organisation des réseaux de soutien et d'appui et au renforcement des liens avec les amis de la Révolution algérienne à l'étranger, marquant ainsi de son empreinte des pages glorieuses de la lutte nationale, a-t-il ajouté.

COUVERTURE DE L'ACCIDENT D'AUTOBUS À BOUMERDÈS PAR CERTAINES CHAÎNES

L'ANIRA dénonce des manquements aux règles du traitement humain

L'Autorité nationale indépendante de régulation de l'audiovisuel (ANIRA) a indiqué avoir relevé des pratiques médiatiques "choquantes" de la part de certaines chaînes audiovisuelles et plateformes électroniques, ainsi que des manquements aux règles les plus élémentaires du traitement humain des crises, dans le cadre de la couverture médiatique du tragique accident de la route survenu vendredi dans la wilaya de Boumerdès, ayant fait plusieurs victimes et blessés.

"A la suite du tragique accident ayant fait plusieurs victimes et blessés, l'ANIRA adresse ses sincères condoléances et exprime sa profonde compassion aux familles des victimes, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés", lit-on dans le communiqué.

"Tout en suivant les couvertures médiatiques ayant accompagné cet événement, l'Autorité a relevé, avec la plus vive réprobation, des pratiques médiatiques choquantes de la part de certaines chaînes audiovisuelles et plateformes électroniques, qui sont en totale contradiction avec les principes d'un journalisme professionnel, responsable et respectueux de la déontologie", ajoute l'ANIRA.

Et de souligner : "Malgré les mesures rigoureuses prises auparavant par l'Autorité à l'occasion d'événements similaires, on constate une nouvelle fois des manquements aux règles les plus élémentaires du traitement humain des crises, des événements tragiques et des drames qui en découlent, tant dans la forme que dans le contenu des couvertures médiatiques. Ces dérives se traduisent notamment par l'exploitation d'images de douleur et de détresse, un trai-

tement des victimes et de leurs proches portant atteinte à leur dignité et à leur vie privée, ainsi que par des questions déplacées et provocatrices, en quête de scoop et de buzz au détriment du professionnalisme et du sens de responsabilité".

L'Autorité rappelle à l'ensemble des organismes de communication audiovisuelle ainsi qu'aux plateformes diffusant des contenus audiovisuels sur les supports numériques "l'impératif de se conformer strictement aux dispositions de la loi organique 23-14 relative à l'information, ainsi qu'au décret exécutif 24-250 du 23 juillet 2024 fixant le cahier des charges générales imposables aux services de communication audiovisuelle".

Elle souligne que "la liberté de la presse et le droit du public à l'information ne sauraient en aucun cas justifier une atteinte à la dignité humaine ou l'exploitation de la souffrance des personnes".

L'Autorité insiste également sur le fait que

"la couverture des crises et des accidents majeurs, en particulier ceux ayant causé des pertes en vies humaines, exige davantage de discernement, de retenue et de responsabilité. Elle appelle les médias à éviter le sensationnalisme et la dramatisation, ainsi qu'à ne pas transformer les tragédies humaines en un spectacle, en quête de scoop, d'audience ou de buzz. Le véritable professionnalisme se mesure à la capacité des médias à garantir le droit du public à l'information sans perdre leur sens de l'humanité ni s'affranchir des règles déontologiques de la profession".

"L'ANIRA réaffirme qu'elle poursuivra, dans le cadre des missions et prérogatives que lui confère la loi, le suivi des contenus audiovisuels et prendra toutes les mesures prévues par la législation à l'encontre de tout manquement aux lois régissant l'activité journalistique et aux règles d'éthique et de déontologie de la profession", conclut la même source.

TIZI OUZOU:

Retour de la canicule, retour des incendies

Après pratiquement 4 jours d'accalmie avec un thermomètre saisonnier, le retour de la canicule fait que les incendies sont aussi de retour dans la wilaya de Tizi Ouzou. Alors que des dépôts de feux éparses rapidement maîtrisés ont été enregistrés au cours de cette accalmie, les soldats du feu sont remontés sur le front des incendies. C'est l'unité de protection civile d'Azazga qui est intervenue en premier, en remontant au front pour maîtriser un important incendie de forêt dans le secteur de Tamliheth, sur la commune de Yakouren dans le district d'Azazga. Une unité, qui de par l'amplitude prise par les flammes soutenues par des vents assez forts, a été renforcée par l'unité mobile de lutte contre les incendies de forêt de la wilaya de Tizi Ouzou et surtout par un avion bombardier d'eau AT 802 de l'Armée nationale populaire (ANP) pour tenter de juguler le feu qui a consumé une grande surface du couvert végétal de cette luxuriante forêt. Il est à rappeler que depuis le 01 mai dernier, selon, Hamid Goucem, chef de service de la protection de faune et de la flore au niveau de la conservation des forêts, 262 incendies ont été recensés. Des incendies ayant détruit de 787,48 hectares du couvert végétal de la wilaya qui en compte 112.000 Ha. 116 de ces incendies jugés importants ont consumé 663,48 Ha alors que les 146 autres de moindre importance ont, tout de même, détruit 124 Ha.

POUR FAIRE PRESSION SUR L'ESPAGNE

Le Maroc utilise la carte de la migration illégale

Les autorités marocaines ont activement encouragé des milliers de personnes à franchir la frontière vers la ville espagnole de Ceuta, rapportent des médias internationaux qui soutiennent que le Makhzen utilise la carte de la migration illégale pour faire pression sur l'Espagne. Ainsi, le journal britannique "The Telegraph" assure, sur la base d'informations fournies par des services de renseignement occidentaux, que le Maroc a facilité le passage de 60.000 migrants vers la ville espagnole de Ceuta, comme moyen de pression politique sur l'Espagne. Le média cite également le directeur du Centre d'études arabes contemporaines de Madrid, Haizam Amirah Fernandez, qui estime que "le passage d'un aussi grand nombre de personnes depuis le Maroc vers Ceuta n'aurait pas été possible sans que les autorités



marocaines n'en aient été informées à l'avance ou sans qu'elles n'aient permis à un tel phénomène de se produire". L'ancien ambassadeur des Etats-Unis auprès des Nations

unies, Zalmay Khalilzad a rappelé, quant à lui, au journal que "le Maroc a déjà utilisé auparavant les migrants comme moyen de pression pour obtenir des concessions

de Madrid". Le journal rappelle qu'en mai 2021, pas moins de 8000 migrants illégaux sont entrés à Ceuta suite à un différend diplomatique entre Rabat et Madrid. Environ 60.000 migrants sont arrivés à Ceuta en 48 heures, à la nage et par voie terrestre, ce qui représente un chiffre record, souligne "The Telegraph". Selon les autorités espagnoles, 67 migrants sont décédés au cours de la traversée. De son côté, le journal américain "The New York Times", qui a recolté les témoignages de plusieurs jeunes ayant fait la traversée vers l'enclave espagnole, met en évidence l'implication directe des autorités marocaines. Les jeunes interrogés affirment que les autorités marocaines ont ouvert la frontière de leur côté. Ayoub, un jeune de 24 ans, a dit aux journalistes du "New York Times" que les autorités marocaines avaient tout simple-

ment "ouvert la frontière et laissé tout le monde passer". Youssef, 26 ans, soutient, quant à lui, avoir été encouragé par les policiers marocains à passer du côté espagnol. "Ils n'arrêtaient pas de dire : +Va par-là, va par-là+", en montrant la frontière espagnole, se souvient-il. Mohammed, 37 ans, a déclaré avoir entendu parler, à travers les réseaux sociaux, de la possibilité de passer en Espagne. Il a ajouté que lorsqu'il s'est approché de la frontière, les policiers marocains l'avaient encouragé. Le journal allemand "Die Welt" abonde dans le même sens, en signalant que le Maroc avait pris la décision délibérée de faciliter le passage des migrants vers le territoire espagnol. "Die Welt" a noté que cette crise concernait l'ensemble de l'Europe, car elle révèle la fragilité du dispositif de protection des frontières de l'Union européenne.

OR EN TUNISIE :

Prix stables depuis trois semaines, les repères utiles avant d'acheter

Au 2 août 2026, les prix de l'or sur le marché tunisien restent stables pour la troisième semaine consécutive, selon Wajih Mesfar, président de la Chambre des artisans bijoutiers de Sfax. Dans une déclaration accordée à Tunisie Numérique, il estime que cette période d'accalmie offre davantage de visibilité aux personnes souhaitant acheter un bijou. L'absence de hausse brutale permet notamment de comparer les modèles et les prix sans devoir décider dans l'urgence. Cette stabilité ne signifie toutefois ni que l'or est devenu bon marché, ni que tous les bijoutiers doivent pratiquer exactement les mêmes tarifs. Le prix final dépend aussi du poids, du carat, de la fabrication, du modèle et de la marge appliquée par chaque professionnel.

LE 18 CARATS SE STABILISE APRÈS SON REBOND DE JUILLET

La fourchette actuelle du 18 carats confirme la stabilisation observée depuis la deuxième moitié de juillet 2026. Autour du 20 juillet, le gramme se négociait encore entre 350 et 360 dinars à Sfax. Il avait ensuite repris une dizaine de dinars pour atteindre son niveau actuel, resté inchangé durant trois semaines selon Wajih Mesfar. Le prix demeure néanmoins inférieur au pic local proche de 450 dinars relevé environ deux mois auparavant. L'écart reste compris entre 80 et 90 dinars par gramme, soit entre 800 et 900 dinars sur un bijou de 10 grammes. Le marché semble ainsi avoir trouvé un équilibre provisoire après une période de fortes variations. Pour l'acheteur, cela signifie surtout qu'il dispose de davantage de temps pour comparer les offres.

EST-CE VRAIMENT UNE PÉRIODE FAVORABLE POUR ACHETER ?

Wajih Mesfar considère que la conjoncture actuelle est favorable aux personnes qui envisagent l'achat d'un bijou. Cette appréciation doit toutefois être nuancée selon l'objectif recherché. Pour un achat destiné à un mariage, une fête ou un usage personnel, la stabilité réduit le risque de voir les prix augmenter fortement entre deux visites en bijouterie. Elle permet aussi de consacrer davantage de temps au choix du modèle et à la comparaison du coût de fabrication. Pour une personne qui envisage l'or comme une forme d'épargne, le raisonnement est différent. Un bijou neuf comprend la valeur du métal, mais aussi le travail artisanal et la marge du vendeur. Ces deux derniers éléments ne sont généralement pas récupérés intégralement lors de la revente. Le principal avantage de la

stabilité actuelle : elle donne du temps pour comparer. Elle ne garantit ni une future hausse de la valeur du bijou ni l'absence d'une baisse des cours.

POURQUOI LE PRIX VARIE-T-IL D'UNE BIJOUTERIE À L'AUTRE ?

Le prix communiqué au gramme constitue une référence de marché, mais il ne représente pas un tarif officiel obligatoire. Deux bijoux de même poids et de même carat peuvent être proposés à des prix différents. Une pièce simple fabriquée en série ne demande pas le même travail qu'un bijou nécessitant un dessin complexe, des assemblages précis, un polissage particulier ou des finitions réalisées à la main. Le coût peut également varier selon la quantité produite, les charges du point de vente, l'ancienneté du stock et la politique commerciale du bijoutier. Selon Wajih Mesfar, la fourchette initialement annoncée à Sfax est désormais pratiquée dans plusieurs autres régions du pays. La diffusion de ces repères peut renforcer la concurrence, mais des écarts restent possibles selon les modèles et les professionnels.

LE CAS PARTICULIER DES PETITES PIÈCES

Les bijoux pesant entre un et deux grammes peuvent présenter des différences de prix importantes d'une boutique à l'autre. Cette situation s'explique par le fait qu'une partie du coût de fabrication reste presque fixe. Même très légère, une pièce doit être dessinée, moulée, polie, contrôlée et commercialisée. Rapporté à un poids faible, ce travail représente une part plus élevée du prix total. Le prix au gramme d'une petite pièce peut donc être supérieur à celui d'un bijou plus lourd, sans que cela signifie nécessairement que le commerçant applique une marge excessive. Pour effectuer une comparaison pertinente, il faut demander séparément le poids de l'or et le coût de fabrication.

OR 9 CARATS : MOINS D'OR FIN, MAIS UN TRAVAIL COMPARABLE

L'or 18 carats contient théoriquement 75 % d'or fin, contre 37,5 % pour le 9 carats. Le second contient donc deux fois moins d'or pur. Son prix ne représente pourtant pas nécessairement la moitié de celui du 18 carats. La conception du bijou, le moulage, les finitions et le travail de l'artisan peuvent être comparables, quelle que soit la teneur en or. Pour une personne souhaitant avant tout porter un bijou à un coût plus accessible, le 9 carats peut constituer une option. Pour un achat envisagé comme une réserve de valeur,

la quantité d'or fin et les conditions de revente deviennent en revanche des critères essentiels. La fourchette annoncée au 2 août pour le 9 carats est sensiblement supérieure au niveau d'environ 150 dinars évoqué lors d'un précédent relevé. Avant de conclure à une hausse comparable, il faut vérifier si les deux prix recouvrent exactement la même réalité : bijou fini, fabrication incluse, modèle particulier ou simple valeur du métal.

QUE RECOUVRE LE PRIX DES DÉBRIS D'OR ?

Les débris d'or correspondent généralement à des bijoux cassés, incomplets, anciens ou destinés à être fondus puis réutilisés. Leur valeur ne doit pas être comparée directement à celle d'un bijou neuf. Dans le premier cas, le métal est principalement évalué selon son poids et sa teneur en or récupérable. Dans le second, le client paie aussi le travail de fabrication et la marge commerciale. Une personne souhaitant vendre un ancien bijou doit demander au professionnel si le tarif annoncé correspond à un prix de reprise auprès du particulier ou à un prix pratiqué entre professionnels. Elle doit également vérifier le poids réellement retenu après le retrait éventuel des pierres, le carat constaté, les frais appliqués et le montant final qui lui sera versé.

UN COURS MONDIAL STABLE AUTOUR DE 4 034 DOLLARS L'ONCE

Au moment de la déclaration de Wajih Mesfar, l'once d'or évoluait autour de 4 034 dollars sur le marché international. Au 2 août 2026, aucun mouvement brutal à la hausse ou à la baisse ne se dégage dans son analyse.

PROJET DE FIXATION DES DUNES DANS LA COMMUNE DE AIN SAFRA (CHINGUETTI)

Visite de la ministre de l'Environnement mauritanienne

La ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Madame Messouda Baham Mohamed Laghdaf, a effectué une visite de terrain sur le site du projet de fixation des dunes dans la commune de Ain Safra, relevant du Département de Chinguetti, qui s'étend sur une superficie de 12 hectares. Au cours de la visite, la ministre a effectué une tournée d'inspection dans les différentes installations du projet, où elle s'est enquis de l'état d'avancement des travaux et des mécanismes de fixation mécanique des dunes, et a écouté des explications techniques sur les étapes d'exécution et le niveau de progression des chantiers. La ministre a souligné la nécessité de respecter les normes techniques adoptées dans l'exécution du projet, insistant sur l'importance du suivi de terrain continu pour garantir la qualité de la réalisation et l'atteinte des objectifs escomptés, afin de contribuer à la lutte contre la désertification et à la protection des zones ciblées contre l'ensablement. La visite s'est déroulée en présence du wali mouçaid de l'Adrar, M. Aboubakar Ould Mohamed, du responsable du département de Chinguetti, M. Ba Aly Abdoulaye, et du délégué régional de l'environnement, en plus des autorités sécuritaires de la wilaya.

CONTENTIEUX DES ÉTRANGERS

Le Tribunal administratif de Montreuil suspend un refus de renouvellement de carte de résident

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Face au silence de la préfecture de la Seine-Saint-Denis concernant le renouvellement de la carte de résident de 10 ans de Mme H., mère d'un enfant français, un rejet implicite s'était formé. Défendue par Maître Fayçal Megherbi, la requérante a obtenu, le 13 juillet 2026, la suspension de cette décision devant le Tribunal administratif de Montreuil.

BLOCAGE TECHNIQUE ET DYSFONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME ANEF

Titulaire d'une carte de résident de dix ans, Mme H. avait déposé sa demande de renouvellement dans les délais impartis. L'absence de réponse de l'administration l'a toutefois placée dans une situation d'incertitude juridique.

Lors d'une tentative de réorientation de son dossier, la requérante s'est heurtée à une impossibilité technique sur la plateforme ANEF



(Administration Numérique des Étrangers en France), le système bloquant la démarche au motif que son titre de séjour était expiré. Faite sans titre valide ni alternative technique, cette situation empêchait la requérante de faire valoir ses droits.

L'ARGUMENTATION JURIDIQUE

DÉVELOPPÉE PAR LA DÉFENSE

Saisi du dossier, Maître Fayçal Megherbi a engagé une procédure de référé-suspension. Lors de l'audience, le conseil a structuré sa défense autour de trois points principaux :

- Le cadre légal du renouvellement : L'avocat a rappelé que le renouvellement

d'une carte de résident est de plein droit, sauf en cas de menace grave à l'ordre public. Il a indiqué que l'infraction invoquée par la préfecture avait fait l'objet d'un classement sans suite en 2023.

- La caractérisation de l'urgence : La défense a souligné les conséquences administratives et financières de ce refus pour la requérante

et son enfant français.

- L'impossibilité matérielle d'une nouvelle démarche : La préfecture suggérant à la requérante de solliciter un autre statut (parent d'enfant français, à la suite de son divorce), le conseil a fait valoir l'impossibilité technique d'effectuer cette demande sur l'ANEF, tout en rappelant que le motif de délivrance initiale n'a pas à être réinterrogé lors d'un simple renouvellement.

La décision du Tribunal administratif

Le juge des référés a retenu l'argumentation de la requérante et a rendu la décision suivante :

- Suspension de la décision implicite de rejet de la préfecture.

- Injonction faite au préfet de réexaminer la demande de Mme H. dans un délai de deux mois et de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour dans l'attente.

- Condamnation de l'État à verser la somme de 1 000 euros à la requérante au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative (frais de justice).

Cette décision vient rappeler les exigences d'examen individuel des dossiers et l'obligation d'accessibilité des démarches dématérialisées pour les usagers.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

ORDRE PUBLIC OU DROIT À LA VIE PRIVÉE ?

La Cour administrative d'appel fixe les limites du pouvoir préfectoral

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Saisie du cas d'un jeune homme arrivé en France à l'âge de 11 ans et menacé d'expulsion sur la base d'accusations infondées ou obsolètes, la Cour administrative d'appel de Versailles vient de désavouer la préfecture de l'Essonne, rappelant la stricte exigence de preuve en matière de police des étrangers. L'administration peut-elle refuser le renouvellement d'un titre de séjour et ordonner l'expulsion d'un étranger sur la base de simples signalements non étayés ou de faits commis pendant sa minorité ? C'est la question cruciale à laquelle la Cour administrative d'appel de Versailles a répondu par la négative dans un arrêt marquant.

L'affaire concerne M. Y.B., ressortissant algérien né en 2001, arrivé régulièrement en



France en 2013 alors qu'il n'était âgé que de onze ans. Installé depuis lors auprès de sa famille, il bénéficiait d'un certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale ». Pourtant, le 12 avril 2024, la

préfète de l'Essonne lui refusa le renouvellement de son titre, assortissant sa décision d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Des accusations préfectorales privées de preuves Pour justifier cette mesure

de rigueur, l'autorité préfectorale invoquait une menace pour l'ordre public, d'après des antécédents judiciaires signalés (meurtre, trafic de stupéfiants, vol en réunion).

Cependant, l'examen du dossier par les juges d'appel a fait voler en éclat cette argumentation :

- Le signalement pour meurtre s'était en réalité soldé par une relaxe.

- La préfecture a été incapable de fournir la moindre preuve matérielle concernant d'autres faits allégués.

La Cour a ainsi rappelé à l'administration son devoir d'apporter la preuve des faits qu'elle invoque.

L'ancrage familial et l'ancienneté des faits l'emportent

Concernant les seuls faits réels restant au dossier — deux rappels à la loi datant de sa minorité en 2018 et une courte peine de prison ferme en 2020 —, la Cour a estimé qu'ils étaient anciens et de

gravité modeste.

En outre, tous ces faits étaient antérieurs au premier titre de séjour qui lui avait été accordé. Avec des parents et un frère en situation régulière en France, où il réside depuis plus de treize ans, l'expulsion de M. Y.B. constituait une atteinte disproportionnée à son droit au respect de sa vie privée et familiale (Article 8 de la CEDH).

ANNULATION ET INJONCTION SOUS DEUX MOIS

Infirmant le jugement du tribunal administratif de Versailles, la Cour a annulé l'arrêté préfectoral et enjoint au préfet de délivrer à M. Y.B. un certificat de résidence sous un délai de deux mois, assorti d'une condamnation de l'État à payer 1 500 € au titre des frais de justice.

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

« MENACE FANTÔME » À L'ORDRE PUBLIC

La Cour administrative d'appel de Paris recadre la préfecture de Seine-Saint-Denis

Par Me Fayçal Megherbi,
avocat

Saisie par Me Fayçal Megherbi, la justice administrative annule le refus de séjour et l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) opposés à un jeune Algérien arrivé en France durant son enfance, rappelant fermement les limites juridiques de la notion de menace à l'ordre public.



a fait valoir avec force que l'intensité des liens personnels et familiaux développés par son client en France depuis plus de 12 ans ne pouvait être balayée par une qualification abusive de menace à l'ordre public. L'avocat a démontré que les faits reprochés manquaient singulièrement d'actualité et de gravité pour justifier une mesure d'éloignement.

VICTOIRE NETTE ET DÉLIVRANCE DU TITRE DE SÉJOUR ENJOINT

La Cour administrative d'appel de Paris a pleinement partagé l'analyse de Me Megherbi. Dans ses motifs, la Cour précise que :

- Les faits commis en 2015 et 2018, anciens de plus de sept ans, ne démontrent aucunement une menace actuelle à l'ordre public.

- Les faits de 2023 ne présentent pas une gravité suffisante pour faire échec au droit au séjour garanti par l'accord franco-algérien.

En conséquence, la Cour a annulé le refus de titre de séjour et l'OQTF, et a enjoint au préfet de la Seine-Saint-Denis de délivrer à M. N. son certificat de résidence « vie privée et familiale » dans un délai de trois mois, tout en condamnant l'État à verser 1 200 euros au titre des frais de justice.

Par Me Fayçal Megherbi,

UNE DÉCISION PRÉFECTORALE DISPROPORTIONNÉE

La justice administrative vient d'adresser une mise au point retentissante aux services préfectoraux. Par un arrêt rendu le 10 juillet 2026, la 7^e chambre de la Cour administrative d'appel de Paris a annulé l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis qui refusait la délivrance d'un titre de séjour et obligeait M. N. (nom

anonymisé), ressortissant algérien installé en France depuis son enfance, à quitter le territoire.

Arrivé régulièrement sur le sol français à l'âge de 13 ans en décembre 2013, le jeune homme y a construit l'essentiel de sa vie privée et familiale. Malgré cet ancrage ancien et continu, l'administration préfectorale s'obstinait à vouloir l'éloigner du territoire en invoquant des faits anciens ou

mineurs pour motiver une soi-disant « menace pour l'ordre public ».

Pour refuser le certificat de résidence d'un an portant la mention « vie privée et familiale » (prévu par l'article 6-5 de l'accord franco-algérien), le préfet se fondait sur des mentions au fichier du traitement des antécédents judiciaires (TAJ) : un simple « avertissement solennel » remontant à 2015 alors que l'intéressé était

mineur, un rappel à la loi en 2018, ainsi qu'un contrôle de titres de transport ayant entraîné une contravention en 2023.

L'OFFENSIVE VICTORIEUSE DE ME MEGHERBI

Défendu par Me Megherbi, le requérant a contesté la décision préfectorale devant la Cour administrative d'appel. Devant les juges, Me Megherbi

SILENCE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Le Tribunal administratif rappelle l'exigence légale de motivation

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

Saisi par un ressortissant algérien contraint de faire face au silence obstiné de l'administration préfectorale, le Tribunal administratif de Paris a prononcé l'annulation d'une décision implicite de refus de titre de séjour. Une victoire contentieuse portée par Me Fayçal Megherbi, avocat au Barreau de Paris, qui rappelle les strictes obligations de transparence pesant sur le préfet de police.

UN SILENCE ADMINISTRATIF OPPOSÉ À UNE DEMANDE DE RÉGULARISATION

L'affaire remonte au printemps 2024. Le 22 avril 2024, M. X., ressortissant algérien résidant en France, soumet auprès des services de la préfecture de police de Paris une demande formelle visant à obtenir la délivrance d'un titre de séjour. Face à l'absence prolongée de réponse de l'administration — le silence gardé pendant plus de quatre mois valant décision implicite de rejet —, l'usager s'est retrouvé confronté à une décision de refus non motivée.

Pour faire valoir ses droits, l'intéressé a sollicité l'assistance du cabinet de Me

Megherbi. Conformément aux dispositions de l'article L. 232-4 du Code des relations entre le public et l'administration (CRPA), le conseil du requérant a adressé, le 27 novembre 2024, un courrier formel au préfet de police afin d'obtenir la communication explicite des motifs ayant fondé ce rejet silencieux.

LE DÉFAUT DE RÉPONSE PRÉFECTORAL LOURDEMENT SANCTIONNÉ

Malgré la réception enregistrée de cette demande le 9 décembre 2024, le préfet de police a une nouvelle fois gardé le silence, s'abstenant de communiquer les motifs de sa décision dans le délai légal d'un mois fixé par la loi. Face à cette carence administrative persistante, Me Megherbi a saisi le Tribunal administratif de Paris d'un recours en annulation (requête n° 2501443/3-1).

À l'audience publique du 23 juin 2026, au cours de laquelle est également intervenue Me Guillier pour le requérant, la formation de jugement a examiné les moyens soulevés. La préfecture de police, bien que régulièrement avisée de la procédure, n'a produit aucun mémoire en défense pour justifier

sa position.

LES POINTS CLÉS DU JUGEMENT DU 9 JUILLET 2026

- Annulation totale : La décision implicite de refus de titre de séjour du préfet de police est annulée pour vice de forme (défaut de motivation).

- Injonction de rechargement : Obligation faite au préfet de réexaminer la situation de M. X. dans un délai maximal de 3 mois.

- Délivrance d'une APS : Obligation de munir l'intéressé d'une autorisation provisoire de séjour (APS) sous 15 jours durant l'instruction.

- Frais de justice : Condamnation de l'État à verser 1 000 euros au requérant au titre de l'article L. 761-1 du Code de justice administrative.

PORTÉE DE LA DÉCISION : UN RAPPEL FERME AUX EXIGENCES DU CRPA

Dans son jugement rendu public le 9 juillet 2026, la 3^e section (1^{ère} chambre) du Tribunal administratif de Paris, présidée par Mme Bailly, s'est fondée sur la violation directe des articles L. 211-2 et L. 232-4 du Code des

relations entre le public et l'administration. Le tribunal a rappelé avec fermeté que lorsqu'un usager sollicite la communication des motifs d'une décision implicite défavorable, l'administration est tenue d'y répondre. À défaut, la décision implicite se trouve entachée d'illégalité.

« M. X. a sollicité du préfet de police, par l'intermédiaire de son conseil, la communication des motifs de la décision implicite de rejet [...]. Le préfet de police n'ayant pas répondu à cette demande, M. X. est fondé à soutenir que la décision attaquée est entachée d'un défaut de motivation. »

Cette décision illustre une nouvelle fois l'importance des garanties procédurales offertes aux ressortissants étrangers. En manquant à son devoir élémentaire d'information et de transparence, l'administration préfectorale se voit contrainte non seulement de réexaminer entièrement le dossier, mais également de lui fournir immédiatement un document de séjour provisoire.

Référence juridique : TA Paris, 3^e section - 1^{ère} chambre, 9 juillet 2026, n° 2501443/3-1.

Par Me Fayçal Megherbi, avocat

HORIZONS

ORGANISATION NATIONALE DES TRANSPORTEURS ALGÉRIENS

Plaidoyer pour des assises nationales

Si le volet législatif et judiciaire de cette réforme est clairement établi, la lutte contre les accidents de la route ne saurait se limiter au seul durcissement des textes. Pour le président de l'Association de la prévention routière et président de l'Organisation nationale des transporteurs algériens (ONTA), Hassen Bouraba, la lutte contre les accidents de la route ne relève pas de la seule responsabilité des pouvoirs publics ou des professionnels du transport. «La prévention des accidents de la route est l'affaire de tous. Chaque acteur doit apporter sa contribution pour mettre fin à cette véritable hécatombe», a-t-il affirmé. Selon lui, le durcissement de la législation, à lui seul, ne mettra pas d'éradiquer ce fléau. «Il ne suffit pas de disposer d'un code de la route plus sévère. Il faut aller plus loin», a-t-il indiqué. Dans ce sens, il plaide pour «une enquête approfondie sur les causes réelles des accidents ainsi que l'organisation d'assises nationales réunissant l'ensemble des acteurs concernés afin d'identifier les solutions les plus adaptées au secteur». Pour Hassen Bouraba, il serait prématuré

de désigner des responsables avant la fin des investigations. «On ne peut accuser ni le conducteur, ni les services de contrôle technique, ni les autoécoles ni aucun autre intervenant tant que l'enquête n'a pas établi les responsabilités», a-t-il estimé. Il faut savoir, a-t-il ajouté, que «le citoyen est lui aussi concerné par cette problématique». À cet égard, il regrette l'absence d'une véritable culture de la vigilance citoyenne. «Nous n'avons pas encore développé le réflexe de signaler les comportements dangereux sur les routes», a-t-il fait remarquer, soulignant que «les usagers ont un rôle actif à jouer dans la prévention en dénonçant les infractions susceptibles de mettre des vies en danger».

LA PRÉVENTION REPOSE AUSSI SUR LA RESPONSABILITÉ CITOYENNE

Évoquant le contrôle technique des véhicules de transport en commun, Hassen Bouraba a rappelé que «la réglementation est devenue plus stricte». «Le contrôle technique est désormais obligatoire tous les trois mois, alors qu'aupara-



avant, il était annuel, puis semestriel», a-t-il précisé. Toutefois, cette mesure ne constitue pas une garantie absolue. «Un véhicule peut être déclaré conforme lors du contrôle, puis présenter une défaillance mécanique quelques semaines plus tard», a-t-il expliqué, estimant que «les centres de contrôle ne sont pas toujours en mesure de détecter toutes les pièces contrefaites ou défectueuses de certains véhicules». Revenant sur le

tragique accident de Boumerdès, le président de l'ONTA a appelé à la prudence. «Il ne faut pas tirer de conclusions hâtives tant que l'enquête est en cours», a-t-il insisté. Il a néanmoins fait savoir que l'itinéraire emprunté par l'autobus comporte «deux descentes particulièrement dangereuses». Certaines informations évoquent une défaillance du système de freinage, mais rien ne permet, à ce stade, de confirmer cette hypothèse», a-t-il

indiqué. Bouraba a également évoqué une autre piste avancée par certains témoins. «Plusieurs témoignages font état d'une surcharge du bus, ce qui aurait pu compromettre sa stabilité», a-t-il rapporté, tout en rappelant que cet élément devra être confirmé par les enquêteurs. Pour lui, si cette infraction est établie, les responsabilités seront clairement identifiées. «La première responsabilité incombe au conducteur, qui ne doit en aucun cas accepter un nombre de passagers supérieur à la capacité autorisée», a-t-il affirmé. Il estime toutefois que les voyageurs ont, eux aussi, un rôle à jouer. «Si le bus quitte Sétif avec un nombre limité de passagers, puis embarque de nombreux voyageurs supplémentaires à Kherrata jusqu'à dépasser la capacité autorisée, les premiers passagers sont en droit d'exiger l'arrêt du véhicule, de refuser de poursuivre le trajet dans ces conditions et d'alerter les autorités compétentes», a-t-il conclu, tout en insistant sur le fait que «la prévention repose aussi sur la responsabilité citoyenne».

LE JOUR D'ALGÉRIE

LES PRÉPARATIFS DE LA RENTRÉE SCOLAIRE AU CŒUR D'UNE CONFÉRENCE NATIONALE:

Sadaoui sonne la mobilisation avant le 6 septembre

Un peu plus d'un mois de la rentrée scolaire, prévue le 6 septembre, le ministre de l'Éducation nationale, Mohammed-Seghir Sadaoui, a présidé, hier, une conférence nationale par visioconférence avec les directeurs de l'Éducation, afin d'évaluer l'état d'avancement des préparatifs et de fixer les priorités pour assurer une reprise des cours dans les meilleures conditions. Organisée au siège du ministère à El Mouradia, la rencontre a réuni les cadres de l'administration centrale ainsi que les directeurs de l'Éducation et leurs délégués. En ouverture des travaux, le ministre a observé un moment de recueillement à la mémoire des victimes du tragique accident de la route survenu vendredi à Boumerdès, exprimant ses sincères condoléances aux familles endeuillées et souhaitant un prompt rétablissement aux blessés. Rappelant que la rentrée scolaire est fixée au dimanche 6 septembre 2026, conformément au calendrier de la rentrée sociale arrêté par les hautes autorités du pays, le ministre a insisté sur la nécessité d'une mobilisation totale des services centraux et déconcentrés pour finaliser, dans les

délais, toutes les dispositions organisationnelles, pédagogiques et logistiques. Le ministre a notamment mis l'accent sur la disponibilité des établissements scolaires, la restauration scolaire, la préparation de la Semaine de la santé scolaire ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil et de scolarisation des élèves. Parmi les principales nouveautés annoncées pour la prochaine rentrée, figure l'introduction de l'enseignement de l'informatique dans certaines filières des classes de deuxième et troisième années du secondaire. Cette réforme nécessitera, selon le ministre, une organisation pédagogique rigoureuse et un encadrement adapté. Il a ainsi invité les directeurs de l'Éducation à optimiser la gestion des ressources humaines, tout en rappelant que les besoins en personnel ont été pris en compte dans le cadre des opérations de recrutement actuellement en cours.

ACCÉLÉRER LES RECRUTEMENTS AVANT LA RENTRÉE

Mohammed-Seghir Sadaoui a également fait du concours de recrutement une

priorité, afin de garantir la stabilité de l'encadrement pédagogique avant la reprise des cours. À cet effet, il a demandé aux directeurs de l'Éducation de lever toutes les réserves relevées lors des opérations de contrôle administratif avant le 4 août 2026 à midi, afin de permettre la publication, dans les meilleurs délais, des résultats du concours à l'échelle nationale. Le ministre a, par ailleurs, annoncé que les résultats des examens professionnels seront publiés prochainement, une fois les dernières procédures administratives achevées. Une part importante de la conférence a été consacrée à la préparation du budget 2027 et aux projets d'investissement du secteur de l'Éducation. Le ministre a appelé les responsables à anticiper les besoins en s'appuyant sur des données précises concernant les effectifs scolaires, l'extension des infrastructures et l'état du patrimoine scolaire. Il a également demandé d'accélérer le dépôt des dossiers relatifs aux nouveaux projets, notamment ceux portant sur la réalisation de nouveaux établissements scolaires, des sièges des

Directions de l'éducation dans les nouvelles wilayas, ainsi que les programmes de réhabilitation et de rénovation des infrastructures existantes. Il a rappelé que l'inscription de tout projet d'investissement demeure conditionnée par la disponibilité de l'ensemble des documents techniques et administratifs requis, appelant à une coordination renforcée avec les autorités locales pour lever les contraintes liées au foncier.

En clôture de la conférence, Mohammed-Seghir Sadaoui a salué les efforts consentis par les directeurs de l'Éducation, les chefs d'établissements et l'ensemble des personnels du secteur. Il a renouvelé son appel à une mobilisation permanente de tous les acteurs de l'Éducation nationale, afin d'assurer un suivi quotidien des dossiers en cours, de finaliser les préparatifs matériels et pédagogiques et de garantir une rentrée scolaire 2026-2027 organisée dans les meilleures conditions.

L'ALGÉRIE AUJOURD'HUI

MAHFOUD AIDER (1951-2026) :

Un grand nom de la BD s'en va, son héritage perdure

La bande dessinée algérienne est en deuil. L'auteur de bandes dessinées et caricaturiste, Mahfoud Aider, s'est éteint à Alger, à l'âge de 74 ans, et a été inhumé au cimetière de Sidi Yahia, laissant un héritage artistique qui a marqué le neuvième art algérien. Né le 9 novembre 1951 à Alger-Centre, Mahfoud Aider a consacré plus d'un demi-siècle de sa vie au dessin, à la bande dessinée et à la caricature, s'imposant par un trait clairement identifiable, un humour subtil et un regard acéré, faisant de lui l'un des maîtres de la bande dessinée algérienne. Son parcours débute très tôt avec l'obtention, en 1966, du premier prix de dessin amateur. Trois ans plus tard, il donne naissance au personnage de « Kouider » dans les pages de la

célèbre revue « M'Quidech », publication emblématique qui a révélé de nombreux talents. Il compte également parmi les membres fondateurs du mytique journal satirique « El Manchar », contribuant ainsi à l'essor d'une presse humoristique engagée qui a marqué toute une génération et toute une époque. Mahfoud Aider a notamment publié, en 1972, « Tacfarinas » (sur un scénario de Boukhalfa Amazit), avant de signer, en 1985, « Les aventures de Sindbad le marin ». En 2009, il a également participé au numéro 00 de la revue « Bendir », qui réunissait les pionniers et la nouvelle génération du neuvième art, en y publiant les planches « Les Aventures de Sindbad El Harrague », ce qui dénote de sa volonté

constante de poursuivre la création et d'accompagner le renouveau de la bande dessinée algérienne. En outre, le Festival international de la bande dessinée d'Alger (FIBDA) a publié des condoléances et un hommage à celui qui a été l'un de ses plus fidèles compagnons de route et ce, depuis sa création en 2008. Dans son texte, le festival a rappelé que Mahfoud Aider a joué un rôle important dans la transmission de son savoir et l'accompagnement des jeunes auteurs. « Mahfoud Aider a accompagné le FIBDA durant de nombreuses années. Il a siégé à plusieurs reprises en qualité de membre du jury des concours de bande dessinée, il en faisait partie en 2026, mettant son expérience, son exigence artistique et sa bienveillance au service de la décou-

verte et de l'accompagnement des nouvelles générations d'auteurs. Le festival, reconnaissant de son immense contribution au neuvième art national, lui a rendu hommage à plusieurs reprises, saluant son parcours exceptionnel et son engagement indéfectible en faveur de la bande dessinée algérienne », indique le FIBDA dans son texte hommage. La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, a également présenté ses condoléances à la famille du défunt ainsi qu'à la famille culturelle, saluant la mémoire d'un pionnier qui a largement contribué au rayonnement de la bande dessinée algérienne. Dans son message, elle a qualifié Mahfoud Aider de « l'un des noms les plus importants et les plus anciens de l'histoire de

la bande dessinée et de la caricature en Algérie ». Selon elle, « avec la disparition de Mahfoud Aider, la scène artistique et culturelle algérienne perd l'un de ses piliers inébranlables et un symbole de la caricature et de la bande dessinée. Il laisse derrière lui un parcours riche en accomplissements dans son domaine, lui qui était un créateur unique dans l'humour et la critique sociale ». Ainsi, Mahfoud Aider était l'artisan d'un langage graphique singulier et infatigable passeur de savoir, qui laisse une œuvre portée par l'intelligence du trait, la liberté de ton et l'amour du neuvième art. Ce legs continuera de témoigner de l'apport exceptionnel d'un artiste qui a consacré sa vie à faire du dessin un espace de création et de liberté.

LA GUERRE GÉNOCIDAIRE CONTRE GAZA SE POURSUIT

Huit Palestiniens, dont deux enfants, tombent en martyrs dans des frappes sionistes

Huit Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués et plusieurs autres blessés dans une série de frappes aériennes israéliennes menées tôt dimanche à travers la bande de Gaza, malgré l'annonce vendredi d'un accord visant à mettre en œuvre la prochaine phase du plan de cessez-le-feu.

Une source médicale de l'hôpital Nasser, dans la ville de Khan Younés (sud), a indiqué que trois Palestiniens – un couple et leur fille – ont été tués et trois autres blessés lorsqu'une frappe israélienne a visé un appartement dans le quartier d'Al-Qarara, au nord-ouest de la ville. Selon des témoins interrogés par Anadolu, la frappe a touché un appartement appartenant à la famille Al-Hams, tuant Mahmoud Zaki Al-Hams, 38 ans, son épouse Fatima Al-Hams, 37 ans, ainsi que leur jeune fille. Les corps des victimes ont été transférés à l'hôpital. Des sources locales ont également rapporté que l'artillerie israélienne avait bombardé le secteur de Dar Al-Salam, dans le centre de Khan Younés. Aucune victime n'a été signalée dans l'immédiat.

Dans le centre de la bande de Gaza, Kamal Abu Muailiq, 68 ans, et son épouse Huda, 59 ans, ont été tués lorsqu'un hélicoptère israélien a frappé leur domicile dans le secteur d'Al-Mashaala, à l'ouest de Deir al-Balah, selon des sources médicales et des témoins.

À Gaza-ville, une autre frappe israélienne visant un appartement dans la tour Al-Sousi, près de la zone portuaire, a tué trois Palestiniens : Abdullah Abu Taif, 33 ans, son épouse Abeer Anan, 29 ans, et leur fils Azzam, âgé de cinq ans, selon une source médicale de l'hôpital Al-Shifa.

Par ailleurs, un Palestinien a été blessé dans une autre frappe israélienne ayant visé un appartement situé à proximité de la mosquée de Palestine, dans le quartier d'Al-Nasr, à l'ouest de Gaza-ville.

Enfin, des véhicules militaires israéliens ont ouvert le feu en direction des secteurs est du quartier d'Al-Tuffah, dans l'est de Gaza-ville. Aucune victime n'a été signalée dans l'immédiat.

Le bilan des victimes de l'offensive israélienne contre la bande de Gaza s'est élevé à 73 356 morts et 174 185 blessés depuis le 7 octobre 2023, selon des sources médicales citées dimanche.

Les mêmes sources ont indiqué que les hôpitaux de l'enclave avaient accueilli au cours des dernières 24 heures sept dépouilles, dont une personne ayant succombé à ses blessures, ainsi que 23 blessés.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 11 octobre dernier, le nombre de Palestiniens tués s'élève désormais à 1 230, tandis que 4 076 autres ont été blessés. Les équipes de secours ont par ailleurs procédé à 804 opérations de récupération de dépouilles.

Les sources médicales ont précisé que plusieurs victimes se trouvent toujours sous les décombres ou sur les routes, les équipes médicales et de secours étant dans l'incapacité d'atteindre certaines zones pour les récupérer.

LA CIJ EXAMINERA LES OBJECTIONS DE L'ALLEMAGNE DANS L'AFFAIRE INTENTÉE PAR LE NICARAGUA SUR LE GÉNOCIDE PRÉSUMÉ À GAZA

Le principal organe judiciaire des Nations unies tiendra en septembre des audiences publiques sur les objections préliminaires soulevées par l'Allemagne, qui conteste la compétence de la Cour internationale de Justice (CIJ) dans l'affaire introduite par le Nicaragua, l'accusant de manquements à certaines obligations internationales en lien avec le Territoire palestinien occupé, a annoncé la Cour vendredi.

Selon un communiqué de la CIJ, les audiences dans l'affaire intitulée « Violations alléguées de certaines obligations internationales concernant le Territoire palestinien occupé (Nicaragua c. Allemagne) » se tiendront du 7 au 10 septembre.

Le Nicaragua a déposé sa requête contre l'Allemagne le 1er mars 2024, l'accusant d'avoir violé les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur le génocide, des Conventions de Genève de 1949 et de leurs protocoles additionnels, ainsi que des « principes impératifs du droit international humanitaire et d'autres normes impératives du droit international général », en lien avec le Territoire palestinien occupé, en particulier la bande de Gaza.

Soutenant que chaque État partie à la Convention sur le génocide a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir un génocide, le Nicaragua affirme que, depuis le début de la guerre à Gaza en octobre 2023, il existe « un risque reconnu de génocide contre le peuple palestinien, visant en premier lieu la population de la bande de Gaza ».

Le Nicaragua soutient que l'Allemagne facilite ce génocide présumé en apportant un soutien politique, financier et militaire à Israël et en suspendant son financement de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

L'Allemagne a déposé des objections préliminaires le 21



octobre 2025, faisant valoir que la CIJ n'est pas compétente pour examiner l'affaire et que certaines demandes formulées dans le mémoire du Nicaragua sont irrecevables. La procédure sur le fond a donc été suspendue dans l'attente d'une décision sur ces objections.

L'Allemagne présentera sa première série de plaidoiries orales le 7 septembre, suivie du Nicaragua le 8 septembre. Une seconde série d'arguments sera présentée par l'Allemagne le 9 septembre, avant les conclusions finales du Nicaragua le 10 septembre.

L'ITALIE ACCORDE UNE AIDE BUDGÉTAIRE DE 10 MILLIONS D'EUROS POUR SOUTENIR LE SECTEUR DE LA SANTÉ PALESTINIEN

L'Italie a accordé dimanche une subvention de 10 millions d'euros destinée à soutenir le budget général de l'Autorité palestinienne et à renforcer le secteur de la santé en Palestine.

L'accord a été signé à Ramallah par le ministre palestinien des Finances et de la Planification, Estephan Salameh, et le consul général d'Italie, Domenico Bellato, dans le cadre du partenariat et de la coopération bilatérale entre les deux parties. Selon le ministère palestinien des Finances, la subvention sera versée par l'intermédiaire du mécanisme européen PEGASE, qui soutient l'Autorité palestinienne et ses efforts de réforme. Les fonds contribueront directement au soutien du personnel médical et à l'allègement des charges opérationnelles pesant sur le système de santé, afin de permettre la continuité de services médicaux complets et une réponse plus efficace aux besoins sanitaires de la population. Le ministère a souligné que cette aide témoignait de l'engagement du gouvernement italien à soutenir les efforts palestiniens visant à renforcer la résilience du secteur de la santé et à garantir la continuité de services sanitaires efficaces et acces-

sibles à la population.

LES FORCES D'OCCUPATION TIRENT SUR UN JEUNE HOMME ET COMMENCENT À CONSTRUIRE UNE ROUTE COLONIALE DANS LE CAMP DE JALAZOUN

Un jeune homme a été blessé par des tirs des forces d'occupation israéliennes dimanche après qu'elles ont pris d'assaut l'entrée du camp de Jalazoun, au nord de Ramallah.

La Société du Croissant-Rouge a indiqué que ses équipes avaient eu affaire à un jeune homme de 19 ans, blessé aux pieds par des balles réelles, et qu'il avait été emmené à l'hôpital. Des sources locales indiquent que les forces d'occupation ont commencé à construire une route coloniale pour le bénéfice des colons dans la banlieue agricole du camp.

TROIS PALESTINIENS ARRÊTÉS À BETHLÉEM, RAIDS ISRAËLIENS DANS PLUSIEURS LOCALITÉS

Les forces d'occupation israéliennes ont arrêté dimanche trois jeunes Palestiniens dans le camp de réfugiés de Dheisheh, au sud de Bethléem, alors que des raids et opérations de recherche ont été menés dans plusieurs localités de Cisjordanie occupée, notamment dans les gouvernorats de Jénine, Naplouse et Tubas.

Selon une source sécuritaire citée par WAFA, les forces israéliennes ont fait irruption dans le camp de Dheisheh et arrêté Hamza Mohammad Fawzi Sajdiyah, 21 ans, Qusay Khaled Mohammad Jaafari, 25 ans, et Saif al-Din Yassin Khalil Jabr, 19 ans, après avoir perquisitionné les domiciles de leurs familles.

À Bethléem, les forces israéliennes ont également perquisitionné le domicile de la famille Kanaan, dans le secteur de la rue Al-Saff, au centre de la ville, et ont apposé sur les murs de la mosquée Salah al-Din des affiches à caractère menaçant

adressées aux habitants.

Dans le gouvernorat de Jénine, les forces israéliennes ont effectué à l'aube des incursions dans les localités de Faqoua et Deir Ghazaleh, à l'est de Jénine. À Faqoua, plusieurs jeunes ont été retenus près de commerces et soumis à des interrogatoires sur place avant d'être relâchés. À Deir Ghazaleh, des soldats ont perquisitionné plusieurs habitations tandis qu'un drone survolait la localité.

À l'est de Naplouse, les forces israéliennes ont arrêté deux Palestiniens, Ahmed Hussein Dweikat, directeur de l'association caritative Midad, originaire d'Askar al-Balad, et Fadel al-Kurdi, du secteur de la rue de Jérusalem, après avoir perquisitionné plusieurs maisons et fouillé leurs contenus.

Les forces israéliennes ont également fait irruption dans la ville de Naplouse depuis plusieurs axes, parcourant plusieurs rues avant de se diriger vers la rue Al-Rachid. Une incursion a par ailleurs été signalée dans la localité de Tal, au sud-ouest de Naplouse, où plusieurs maisons ont été fouillées sans qu'aucune arrestation ne soit signalée.

Dans le gouvernorat de Tubas, plusieurs véhicules militaires israéliens ont pénétré dans la ville de Tubas, où des soldats à pied se sont déployés dans le secteur de la rue principale.

Les forces israéliennes ont également effectué une incursion dans la localité de Salem, à l'est de Naplouse, accompagnées d'un bulldozer militaire, avant de patrouiller dans plusieurs rues.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'une intensification des incursions, perquisitions et arrestations menées par les forces israéliennes en Cisjordanie occupée. Les autorités palestiniennes dénoncent régulièrement ces opérations, qui touchent notamment les villes, camps de réfugiés et localités palestiniennes, et font état de restrictions croissantes imposées à la population.

HYDRATATION ET ALIMENTATION EN ÉTÉ

Limiter les coups de chaud

Lorsque les températures grimpent, le corps est mis à rude épreuve.

Les fortes chaleurs augmentent les pertes hydriques, entraînent de la fatigue et parfois des coups de chaud. Pour y faire face, deux leviers sont essentiels : boire suffisamment et adopter une alimentation adaptée. Bien s'hydrater ne consiste pas uniquement à boire de l'eau, mais également à choisir des aliments qui contiennent de l'eau. Adopter des réflexes lors des températures extrêmes est essentiel pour rester hydraté et éviter les coups de chaud.

Miser sur les végétaux naturellement hydratants

Pendant l'été, certains fruits et légumes deviennent de véritables alliés de l'hydratation, ils sont également propices à une alimentation légère et plus digeste. Ces végétaux sont plus riches en eau, en minéraux et en antioxydants. Ils permettent de maintenir un bon équilibre hydrique tout en allégeant la digestion.

Vous pouvez miser sur le concombre qui contient plus de 96 % d'eau. La pastèque avec ses 92 % d'eau et sa richesse en lycopène, un antioxydant qui aide à protéger les cellules du stress oxydatif. La liste des végétaux utiles en été ne s'arrête pas là : melon, courgette, radis, salades vertes, tomates ou encore fraises sont également de précieux alliés. Les consommer crus, en jus ou en gaspacho permet non seulement de diversifier les repas, mais aussi de s'hydrater de façon gourmande.



Les boissons à éviter : diurétiques ou trop sucrées

Lorsqu'il fait chaud, certaines boissons peuvent augmenter le risque de déshydratation. C'est le cas notamment pour l'alcool qui agit comme un diurétique. Cela s'explique par son action sur l'hormone antidiurétique (ADH), également appelée vasopressine. C'est une hormone qui se situe dans les reins et veille au taux de sodium dans le sang pour l'hydratation corporelle. L'alcool freine sa sécrétion qui perturbe la capacité du corps à retenir l'eau. Lorsque l'on boit trop d'alcool, l'organisme se déshydrate, y compris des cellules du cerveau, ce qui provoque des maux de tête.

Par temps chaud, il est préférable de limiter la consommation de boissons diurétiques comme le café, le thé noir ou les boissons énergisantes, trop riches en caféine ou théine. Ces boissons favorisent l'élimina-

tion de l'eau par les reins et peuvent accentuer la déshydratation.

S'hydrater uniquement avec des boissons sucrées peut également favoriser la prise de poids. En plus, la carbonatation, l'acidité et les glucides peuvent en réalité donner plus soif qu'avant. Il vaut mieux privilégier de l'eau (plate ou aromatisée), des tisanes glacées ou encore des jus maison peu sucrés pour une hydratation saine et équilibrée.

Coup de chaleur : reconnaître les signes et réagir vite

Un coup de chaleur survient lorsque le corps n'arrive plus à réguler sa température seul. Cela peut entraîner un emballement thermique avec des conséquences qui peuvent être vitales.

Les premiers signes d'un coup de chaud incluent :

- une température corporelle élevée.
- une sensation de bouche

sèche ou de soif.

un épuisement intense, des vertiges, des maux de tête, des nausées ou des vomissements, des troubles du comportement (confusion, somnolence, irritabilité).

Face à ces symptômes, il faut agir immédiatement et mettre la personne à l'ombre, lui retirer les vêtements superflus, l'hydrater si elle est consciente, l'asperger d'eau et appliquer des linges humides.

Si l'état ne s'améliore pas rapidement, il est recommandé de contacter les secours sans attendre. Dans les cas les plus graves, un coup de chaud peut présenter une fièvre supérieure ou égale à 40°C, un pouls et une respiration accélérés, une chute de la pression artérielle pouvant aller jusqu'au coma.

Idées de boissons fraîches faites maison

Il est facile de préparer des boissons fraîches et saines à faire chez soi. Voici quelques

idées simples :

Eau infusée aux fruits

Laissez reposer au frais pendant quelques heures une carafe d'eau contenant des tranches de concombre, citron et menthe ou des fruits rouges et du basilic.

Thé glacé maison

Faites infuser du thé vert ou du rooibos, ajoutez quelques feuilles de menthe, une rondelle de citron et laissez refroidir. Il existe maintenant de nombreuses tisanes disponibles en infusion froide. Par ailleurs, les thés verts réalisés en infusion à froid dégagent moins de théine.

Bissap et boissons fermentées

Le bissap est une boisson à base de fleurs d'hibiscus qui est rafraîchissante et naturellement riche en antioxydants. Quant aux boissons fermentées comme le kéfir ou le kombucha, elles offrent une alternative désaltérante, légèrement pétillante et bénéfique pour la digestion. Ce sont de nouvelles boissons tendance faciles à réaliser chez soi.

Jus de pastèque

Mixez la chair d'une pastèque bien mûre avec quelques feuilles de menthe ou un filet de citron. Très riche en eau, ce jus est aussi une source naturelle de lycopène, un antioxydant bénéfique. Il est possible d'en faire de même avec le melon.

Gaspacho andalou

Cette soupe froide à base de tomates, poivrons, concombres et ail est non seulement rafraîchissante, mais aussi hydratante et nourrissante. Elle peut être servie en entrée ou comme en-cas, lors des fortes chaleurs.

7 règles des Japonaises pour garder un ventre plat dévoilées par une nutritionniste

Ventre plat, silhouette tonique, digestion légère... Et si le secret se trouvait à l'autre bout du monde ? Au Japon, les femmes affichent souvent une ligne harmonieuse sans pour autant suivre des régimes drastiques. Leur secret ? Un art de vivre sain et cohérent, bien loin de nos habitudes occidentales.

Le Japon, une zone bleue... et un modèle d'équilibre

Le Japon, et plus précisément l'île d'Okinawa, est reconnu comme une "zone bleue", c'est-à-dire une région où l'espérance de vie est exceptionnelle, et où les maladies chroniques sont rares. Cela s'explique en grande partie par l'alimentation traditionnelle, le rapport apaisé au corps, et la culture du mouvement doux au quotidien.

Les Japonaises intègrent ces habi-

tudes dès le plus jeune âge, ce qui contribue à une silhouette naturellement tonique tout au long de la vie.

Les 7 règles minceur des Japonaises

Manger lentement et en pleine conscience : éviter de manger sur le pouce permet de mieux écouter ses sensations de satiété.

Privilégier des portions modérées : l'art du "hara hachi bu", soit manger à 80 % de sa faim, limite les excès ;

Consommer des aliments fermentés : miso, natto, ou tsukemono sont riches en probiotiques bénéfiques pour la flore intestinale ;

Favoriser les légumes à chaque repas : souvent cuits à la vapeur ou fermentés, ils facilitent la digestion et évitent les ballonnements.

Pratiquer des activités douces au

quotidien : marche, étirements, respiration... rien de brutal, mais un corps toujours en mouvement.

Limitier les sucres rapides et les produits transformés : une cuisine simple, maison, et peu sucrée.

Boire chaud ou tiède : notamment du thé vert ou de l'eau tiède, pour soutenir la digestion.

Comment s'inspirer du Japon au quotidien ?

Sans bouleverser ses habitudes, il est tout à fait possible d'adopter quelques gestes japonais au quotidien : remplacer les boissons industrielles et sucrées par du thé, cuisiner plus souvent des plats maison, mastiquer lentement, manger en pleine conscience, ou encore intégrer quelques légumes lactofermentés dans son assiette. Sans oublier de bouger chaque jour de façon

douce mais régulière. Ces changements simples peuvent faire une grande différence sur le ventre et l'énergie générale....

L'avis d'une experte sur ce mode de vie unique

Ces règles japonaises ont tout bon ! Ce sont des conseils de bon sens, souvent validés par la science. Manger en pleine conscience, éviter les excès, et bouger régulièrement...c'est non seulement la base d'une ligne préservée mais aussi, et surtout, d'une bonne santé !

Plus qu'un régime, les Japonaises suivent une philosophie de vie saine et apaisée, où alimentation, mouvement et équilibre vont de pair. Une inspiration précieuse pour qui veut allier bien-être et silhouette légère, toute l'année.



Selection du jour

TF1

20h10

Camping paradis

Avec Franck Dubosc, Gérard Lanvin, Mathilde Seigner, Claude Brasseur, Mylène Demongeot, Antoine Duléry, Christine Citti, Frédérique Bel, Laurent Olmedo, Abbès Zahmani, Ari Vatanen, Bernard Montiel, Emanuel Booz, Emmanuelle Galabru

Quand la petite Léa réclame une fois encore l'histoire de la rencontre de ses parents, Tom et Stéphanie s'exécutent. Ils lui parlent du fameux voyage qui a tout chamboulé et à quel point ce fût un coup de foudre... Dans un «resort», accompagné par Audrey, Xavier et Parizot, Tom s'offre des vacances au Maroc. Mais en plus de ses amis, il est accompagné de sa copine de l'époque, une certaine Vicky, un brin agaçante. De son côté, Stéphanie est la compagne du chef Rémi, le cousin d'Audrey. Un long chemin à parcourir pour amorcer leur idylle...

5
20h05

Sale temps pour la planète !

Bien connu, le phénomène cévenol, change de dimension avec le réchauffement climatique. Plus puissantes, plus régulières ; ces trombes d'eau qui descendent du massif cévenol menacent aujourd'hui tout l'arc méditerranéen : d'Anduze à Montpellier, de Perpignan jusqu'à Valence en Espagne, avec sa terrible catastrophe récente. Un véritable défi car il faut totalement revoir la manière de prédire ces



précipitations torrentielles et de sauver les populations quand le sinistre arrive. Le phénomène est aussi paradoxal, car, au quotidien, les Cévennes souffrent plutôt d'un manque d'eau. La sécheresse menace d'ailleurs l'emblématique châtaigner mais aussi les abeilles et même...le bourdon !

6
20h10

Le grand test

Présenté par : Stéphane Rotenberg, Mac Lesggy

Quatre célébrités ont accepté de relever le défi en répondant à 40 questions tirées de l'examen théorique du permis de conduire : la comédienne Frédérique Bel, l'humoriste et animateur Jean-Luc Lemoine, l'acteur Frédéric Dieffenthal et le journaliste sportif Yoann Riou. Le public est constitué de 200 personnes, réparties en quatre groupes de 50 : les routiers et routières, parmi lesquels on retrouve certaines des «Reines de la Route» les plus emblématiques du programme de 6Ter, les hôtesses de l'air et stewards, les Parisiens et les ambulanciers. L'objectif est de déterminer quel groupe se montrera le plus performant à l'examen du permis de conduire.

france
2

20h10

Enquêtes au paradis

Avec Ardal O'Hanlon, Anna Samson, Tai Hara, Catherine McClements, Célia Ireland, Aaron L. McGrath, Andrea Demetriades, Lloyd Griffith, Danielle Cormack, Michelle Lim Davidson, Ron Smyck, Cameron Knight, Damian Walshe-Howling, Aileen Huynh, Greg Stone



La fondatrice d'une application de rencontres à succès meurt après avoir ingéré une infusion psychédélique lors d'un stage de team building. Qui a empoisonné Andie, patronne colérique, bourreau de travail, tenant sous sa coupe jusqu'à sa meilleure amie et associée sachant que tous les employés de l'entreprise ont bu de cette potion sensée les ouvrir à de nouvelles perspectives ?

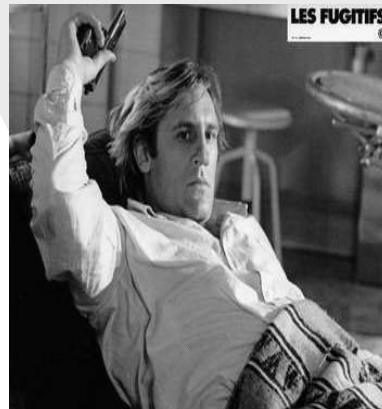
france
3

20h10

Les fugitifs

Avec Gérard Depardieu, Pierre Richard, Jean Carmet, Anaïs Bret, Maurice Barrier, Jean Benguigui, Roland Blanche, Philippe Lelièvre, Yvelines Aihaud, Didier Pain, Michel Blanc

Libéré de prison après quatorze ans de détention pour braquage et autres vols, Jean Lucas est bien décidé à se ranger, mais le commissaire Duroc, qui n'en croit pas un mot, décide de le prendre en filature. De son côté, François Pignon, chômeur, n'a plus d'argent pour soigner Jeanne, sa petite fille, qui reste muette depuis la mort de sa mère. Il décide alors de s'attaquer à une banque mais l'affaire est menée si maladroitement que la police a tôt fait de cerner l'établissement.

W9
20h25

Astérix et la surprise de César

Réalisateur : Paul Brizzi, Gaëtan Brizzi

Obélix est tombé amoureux de la belle Falbala, qui est déjà fiancée à Tragicomix. Le brave tailleur de menhirs a le coeur brisé mais les deux tourtereaux sont enlevés par les Romains pour être offerts à César lors de son triomphe. Emmenés de camps en camps, ils finissent dans une prison de Rome en attendant d'être livrés aux fauves. Astérix, Obélix et Idéfix partent à leur recherche et s'engagent dans la légion où ils sèment la pagaille. Arrivé à Rome, Astérix perd sa gourde de potion magique et est fait prisonnier à son tour. Obélix le libère et les deux hommes deviennent gladiateurs dans l'école du cruel Caius Obtus.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail :
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger

Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

*Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.*

ORMUZ

Ryad déploie la diplomatie pour préserver la stabilité régionale et mondiale

Le détroit d'Ormuz, artère vitale du commerce pétrolier mondial, est redevenu le point de tension le plus chaud du Moyen-Orient. Après deux semaines de frappes croisées entre les États-Unis et l'Iran, au cours desquelles Téhéran a visé des installations présentées comme militaires américaines dans plusieurs pays arabes, le risque d'un embrasement régional n'a jamais été aussi élevé.

Face à cette escalade, l'Arabie saoudite a choisi la voie de la médiation. Le prince héritier saoudien, Mohammed ben Salmane, s'est entretenu dimanche par téléphone avec le président américain Donald Trump pour tenter de calmer le jeu. Selon l'Agence de presse saoudienne SPA, il a insisté sur la nécessité de "tout mettre en œuvre pour éviter que le Moyen-Orient ne bascule dans un conflit régional de plus grande ampleur". Ryad prône une désescalade urgente et un retour au dialogue. Le prince héritier a appelé à déployer "tous les efforts possibles" pour privilégier les solutions diplomatiques, estimant que ces démarches sont essentielles pour préserver la sécurité et la stabilité, tant au niveau régional qu'international. Les deux dirigeants ont aussi évoqué le renforcement de la coopération bilatérale entre le Royaume



et Washington. Dans un contexte où chaque incident au détroit d'Ormuz peut faire basculer les marchés de l'énergie et déstabiliser toute la région, l'initiative saoudienne vise à donner une nouvelle chance à la diplomatie avant qu'il ne soit trop tard. Le royaume saoudien continue cependant d'exhorter les parties iranienne et américaine à reprendre les négociations pour trouver une issue au conflit. L'agence de presse iranienne Fars a cité des sources iraniennes bien informées, hier, qui ont démenti les allégations diffusées par plusieurs médias faisant état

d'une approbation par l'Iran d'un plan de réouverture du détroit d'Ormuz, soulignant fortement que « la politique de Téhéran concernant cette voie maritime stratégique demeure inchangée ». Une source proche de l'équipe de négociation iranienne sur le nucléaire a déclaré à l'agence que « la République islamique d'Iran n'a conclu aucun accord pour la réouverture du détroit d'Ormuz, et les informations publiées à ce sujet sont fausses ». Une autre source a affirmé que « tant que les États-Unis poursuivront leurs actions hostiles et leurs actes d'agression, le détroit d'Ormuz restera

fermé», mettant en garde contre toute tentative de passage qui s'exposera « inévitablement à des incidents », si elle n'est pas autorisée par la marine des Gardiens de la révolution.

L'IRAN FAIT ÉTAT D'ENTRETIENS DIPLOMATIQUES AVEC L'ARABIE SAOUDITE
Le chef de la diplomatie iranienne, Abbas Araghtchi, s'est entretenu avec son homologue saoudien, Fayçal ben Farhan, a rapporté l'agence de presse iranienne IRNA, hier: les discussions ont porté sur « la poursuite des complots et des actions agressives » des États-Unis et d'Israël dans la région. Le ministre iranien a souligné la pleine détermination de l'Iran à protéger sa souveraineté, son intégrité territoriale et sa sécurité nationale, ajoutant que toute agression, toute action hostile de la part des États-Unis et d'Israël, ainsi que toute participation ou tout soutien de pays de la région, engendreraient une riposte ferme et proportionnée des forces armées iraniennes. « Les responsables de telles aventures contre l'Iran devront assumer l'entière responsabilité des conséquences qui en découleront », a-t-il prévenu. Il convient de noter que, selon certaines sources de presse américaine, aucune frappe n'a été signalée du côté iranien ou américain la nuit dernière, suite à l'annonce du président Donald Trump de l'annulation de cette attaque prévue contre l'Iran, sous réserve de la conclusion d'un accord. **R. I.**

Post scriptum

PAR : B. KHEMIS

Le dérapage et la chute d'un autobus de transport de voyageurs dans un ravin à Berrahmoune, El Karma, dans la wilaya de Boumerdès, ont endeuillé l'Algérie. Le bilan est lourd : 28 morts et 36 blessés, qui rappelle l'urgence de traiter en profondeur la question de la sécurité routière en Algérie, et particulièrement celle liée au transport de voyageurs par bus. Vendredi, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a exprimé sa "profonde affliction et son immense tristesse" face à ce qu'il a qualifié de "terrorisme routier". Il a décrété un deuil national de trois jours et promis que "la justice frappera d'une main de fer, sans la moindre indulgence" après les investigations. Samedi à Sétif, le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, accompagné du ministre de la Santé, M. Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a transmis les condoléances du président aux familles des victimes lors des funérailles au cimetière d'El Eulma. "Le président de la République a veillé à ce qu'une délégation ministérielle soit présente pour transmettre ses condoléances personnelles à toutes les familles des victimes et compatir à leur peine", a affirmé M. Sayoud, assurant de "la pleine solidarité et du soutien de l'Etat dans cette douloureuse épreuve". Ce drame ne doit pas rester un simple fait divers. Il doit devenir le point de départ d'une réflexion profonde sur la sécurité routière en Algérie, et en particulier sur le transport de voyageurs par bus, un secteur où chaque accident fait souvent des dizaines de victimes. Le secteur du transport de voyageurs par bus mérite que l'on s'y arrête longuement. Il ne s'agit pas de réagir dans l'urgence ni de porter des jugements hâtifs, mais de procéder à une

analyse rigoureuse des causes qui reviennent à chaque catastrophe. Ce qu'il faut, c'est une étude de fond, capable d'identifier les failles et de proposer des solutions durables. Le premier constat qui s'impose concerne le facteur humain. Dans la grande majorité des cas, l'erreur humaine est à l'origine de l'accident. L'homme conduit le bus, l'homme décide de la vitesse, l'homme gère la fatigue et le stress. Conduire un véhicule transportant des familles entières, des enfants, des personnes âgées, est une responsabilité qui dépasse largement le simple fait de détenir un permis. Avoir le papier rose ne signifie pas automatiquement avoir les aptitudes pour transporter des dizaines de vies. Il faut prouver des qualifications psychologiques, physiques et techniques. La résistance au stress, la capacité à gérer l'imprévu, la maîtrise de soi sur de longs trajets : autant de qualités indispensables qui doivent être évaluées avant de confier un bus à un chauffeur. C'est pourquoi un travail important doit être mené sur le plan de la sensibilisation et de l'éveil des consciences. Les chauffeurs de bus doivent être rappelés constamment au poids de la responsabilité qui repose sur leurs épaules. Des campagnes, des formations continues, des entretiens psychologiques pourraient contribuer à installer cette culture de la responsabilité. Il ne s'agit pas de stigmatiser une profession, mais de protéger ceux qui la pratiquent et ceux qu'ils transportent. L'autre volet essentiel est celui du matériel. Mettre à disposition des bus de qualité est une urgence. Un véhicule neuf, bien entretenu, équipé des dernières technologies, résiste mieux à la fatigue de la route et offre davantage de garanties de sécurité. Les bus modernes disposent de systèmes de régulation de

vitesse qui permettent de fixer un plafond et d'éviter les excès. Ils sont dotés de systèmes de freinage assisté, de contrôle de stabilité et de dispositifs d'alerte. Rien de tout cela n'existe dans les vieux bus qui circulent encore sur certaines lignes. En permettant aux propriétaires d'accéder plus facilement au financement, à travers les crédits bancaires classiques ou la finance islamique, l'Etat peut encourager le renouvellement du parc. Lever les lourdeurs administratives et proposer des facilités d'acquisition serait un signal fort pour moderniser le secteur. Mais le bus neuf ne suffit pas s'il n'est pas accompagné d'un cadre de travail strict. Il faut imposer des règles claires : temps de repos obligatoires pour éviter la fatigue, itinéraires sécurisés, contrôle technique systématique avant chaque départ, vérification du nombre de passagers pour éviter la surcharge. Ces points ne sont pas des détails. Ils sont vitaux. Dans certaines régions du pays, le relief est particulièrement difficile. Les routes de montagne, les virages, les descentes exigent une expérience que n'a pas forcément un jeune conducteur fraîchement diplômé. L'expérience doit donc être valorisée et exigée, notamment pour les longues distances et les zones à risque. Le drame de Boumerdès avec ses 28 morts et 36 blessés ne peut pas passer comme les autres. Il doit être le moment où l'on décide de mettre la question des accidents de la route sous le microscope, de l'analyser sans complaisance et de prendre les décisions qui s'imposent. Cet article ne prétend pas épuiser le sujet. Il vise à éclairer le débat public et à s'éloigner des jugements définitifs tant que l'enquête n'a pas livré toutes ses conclusions. La lutte contre ce fléau exige la mobilisation

de tous. Le citoyen a un rôle à jouer. En tant qu'usager du bus, il doit oser signaler un chauffeur qui roule dangereusement, un véhicule en mauvais état, une surcharge manifeste. Son témoignage peut prévenir un autre drame. Les chauffeurs eux-mêmes doivent intégrer que leur métier est un métier de service public, où la moindre négligence peut coûter des vies. Les associations de la société civile ont leur place dans la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des familles de victimes. Enfin, les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir un environnement sain pour ce secteur stratégique. Cela passe par la disponibilité de pièces de rechange de qualité à des prix raisonnables, par la lutte contre la spéculation qui pénalise l'entretien des véhicules, et par une coordination entre les différents départements ministériels pour collecter les données, analyser les causes et ajuster les politiques publiques. Le président Tebboune a parlé de "criminels du terrorisme routier". Le mot est dur, mais il exprime la colère légitime d'un pays qui perd trop de ses enfants sur les routes. Les condoléances, le deuil national et la présence du gouvernement auprès des familles sont des gestes nécessaires. Il faut maintenant passer à l'action : former mieux, contrôler plus, équiper mieux, sanctionner plus fermement. Les routes algériennes ne doivent plus être le théâtre de tragédies répétées. La mémoire des victimes de Boumerdès nous impose le devoir d'agir. En combinant la rigueur de l'Etat, la responsabilité des professionnels et la vigilance des citoyens, il est possible de réduire drastiquement le nombre d'accidents et de rendre au transport par bus la confiance qu'il mérite. **B. KH.**

Le drame de Boumerdès impose une prise de conscience collective